



MÉTIER

Vous entrez dans le supérieur

**CNU : VOTEZ
ET FAITES VOTER
POUR LES LISTES
SNESUP - SNCS**

ACTUALITÉ

Élections CNU



MONDES UNIVERSITAIRES

Ces étudiants qui échouent en licence

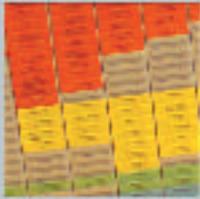


ENTRETIEN

Jean-Pierre Rosenczveig

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 557 SEPTEMBRE 2007

e s n e s u p



DOSSIER

Être enseignant- chercheur



APPLE EXPO 2007 : n.p. XXIe ; gm. SOLUTIONS APPLE

1. Premier rendez-vous Mac en Europe ; 1er événement numérique en France. (cf. IFO exposants ; 45 210 visiteurs) **2. PROS.** ateliers de formation destinés à prendre en main les solutions Apple et celles de ses partenaires. (Tous secteurs d'activité). **3. GRAND PUBLIC.** Cf. nouveautés : découvrez, tester, acheter les dernières innovations à intégrer à son mode de vie numérique.

Voir aussi : performances, conception et www.apple-expo.com

Apple et ses produits sont des marques de Apple Computer, Inc. ou de ses filiales. Les autres marques et noms de produits sont des marques de leurs propriétaires respectifs. Apple, le logo Apple et les autres marques de Apple Computer, Inc. sont des marques de Apple Computer, Inc. ou de ses filiales. Les autres marques et noms de produits sont des marques de leurs propriétaires respectifs.

Apple | **expo**

PARIS, FRANCE
27 - 29 SEPTEMBRE

2007

Du 25 au 29 Septembre 2007

Paris Expo-Porte de Versailles-Hall 5

Pour obtenir votre badge d'accès gratuit

Pré-enregistrez vous sur www.apple-expo.com

Année clef

→ par Jean Fabbri, secrétaire général

Cette rentrée universitaire ne ressemble à aucune autre. Pèse sur la tête des collègues, une ombre plus sombre qu'un été à la météo médiocre. L'absence du moindre investissement budgétaire, de créations d'emplois pour le supérieur et la recherche en ce début d'année, alors que tant de rapports institutionnels et de déclarations en faisaient une urgente priorité, délivre un goût amer. Recherche et formation sont dans la tourmente de choix opérés par le gouvernement, qui engage dans tous les secteurs des suppressions d'emplois publics comme jamais. La loi «libertés et responsabilités des universités», adoptée par le parlement, dans une logique de revanche idéologique, vient amplifier cette colère sourde, inaccoutumée en cette période dans les laboratoires et les amphis.

Universitaires, confrontés aux enjeux de formations, à la complexité des activités de recherche, nous savons que la logique managériale qui étouffe la démocratie et fait des salariés des vassaux n'est ni le sésame d'une amélioration de l'efficacité scientifique des laboratoires ni celui d'une plus grande pertinence des formations.



À rebours de conceptions féodales, inégalitaires, socialement injustes, très nombreux sont les citoyens attachés à une dynamique plus solidaire, qui appelle des services publics forts. Faire

entendre cette aspiration est essentiel et urgent, c'est au cœur d'une année clef.

Avec le scrutin CNU, les enseignants-chercheurs disposent ces jours-ci, d'un puissant moyen d'entrer en nombre dans la contestation de choix gouvernementaux malthusiens pour les étudiants et, de plus, autocratiques pour les personnels, leurs statuts, leurs carrières. Un moyen de dire le refus des emplois hors statut, en CDI ou CDD, des primes attribuées par un président-patron, des évaluations aux fondements et aux pratiques obscurs.

Chaque vote pour les candidats présentés sur les listes soutenues par le SNESUP et le SNCS comptera. Il viendra s'ajouter à des milliers d'autres, il portera des valeurs de démocratie, de pluralisme, il projettera vers les plus hautes ambitions scientifiques, à travers l'ensemble de nos missions, le formidable métier d'enseignant-chercheur.

Tours le 12 septembre 2007

ACTUALITÉ 4

- Journal de référence !
- Jeune entreprise universitaire
- Les chantiers de la ministre
- Nouvelles mesures négatives concernant la recherche

MÉTIER 7

- Vous entrez dans l'enseignement supérieur

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

- Aix-Marseille : une initiative syndicale
- Loi «libertés et responsabilités des universités»

DOSSIER 9

Être enseignant-chercheur

Le monde des enseignants-chercheurs et plus largement des enseignants du supérieur est un univers car il est un et divers. Les missions, communes à tous, d'enseignement, de recherche, de diffusion de la culture scientifique et technique voire d'administration caractérisent son unicité. Mais il existe d'autres traits communs comme la grande homogénéité du recrutement des professeurs ou la grande mobilité entre l'obtention du doctorat et le recrutement comme maître de conférences. Mais être enseignant-chercheur, cela se démultiplie selon l'établissement d'exercice – université, IUT, IUFM, écoles... – et selon les différentes disciplines d'appartenance.



© Didier Chamma

MONDES UNIVERSITAIRES 16

- Recherche européenne : relever les défis scientifiques, démocratiques et citoyens
- Qui sont ces étudiants qui échouent en cycle licence ?
- École primaire : le HCE, un rapport bâti sur du sable

ÉCHANGES 19

- La précarité au cœur des luttes... universitaires !

ENTRETIEN 20

- avec J.-P. Rosenczweig

CULTURE 21

- La force d'une illusion ou les dangers du fondamentalisme révolutionnaire

SNESUP POINT COM 22

- La nouvelle direction du SNESUP



ÉPHÉMÉRIDE

23 JUILLET

Impact inédit de la conférence de presse organisée par le SNESUP et de nombreuses organisations et personnalités sur le projet de loi « libertés des universités »

1^{ER} AOÛT

Vote de la loi (LRU) par le Parlement

5 AOÛT

Absence de recours en conseil constitutionnel

10 AOÛT

Promulgation de la loi « libertés et responsabilités des universités »

20 AOÛT

Premiers aspects du projet de loi de finances 2008 : suppression de 22 000 emplois de fonctionnaires actifs, dont 11 500 dans l'éducation et 0 création d'emplois statutaires dans le supérieur et la recherche

13 SEPTEMBRE

Réunion de la commission administrative nationale

17 SEPTEMBRE

Réunion des fédérations de fonctionnaires

18-19 SEPTEMBRE

CDFN de la FSU

21 SEPTEMBRE

Journée internationale de la Paix

3 OCTOBRE

Diffusion sur Direct 8 d'un débat sur la LRU (avec J. Fabbri, B. Julliard, un président d'université, V. Pécresse)

4 OCTOBRE

Réunion des responsables de sections

10 OCTOBRE

Journée internationale contre la peine de mort

Journal de référence ! *Le Monde*

→ par Jean Fabbri

Durant la centaine de jours entre la formation du gouvernement Fillon, le 18 mai, et le vote et la promulgation de la loi aliénant les missions et la démocratie universitaire, pas un seul (quasi-)ment où les questions universitaires ou de recherche n'aient été évoquées dans les pages *Débats* et *Opinions du Monde*. V. Pécresse a vu ses propos repris 40 fois, elle a été sollicitée pour des entretiens au moins deux fois et a

publié plusieurs tribunes. La CPU et ses vice-présidents, d'autres présidents d'université (ou ex) se sont exprimés au moins quinze fois. En revanche, malgré les 7 communiqués de l'intersyndicale, les 20 du SNESUP et les 6 textes envoyés par le secrétaire général de celui-ci, le monde syndical des enseignants du supérieur a été délibérément ignoré. Conception inquiétante du pluralisme démocratique. ●

Jeune entreprise universitaire

→ par François Bouillon, membre du BN

Le candidat Sarkozy l'avait annoncé⁽¹⁾ : « *Je ferai de toutes les universités des zones franches ; les étudiants qui créeront une entreprise sur leur campus ne paieront pas d'impôt pendant cinq ans.* » Le Premier ministre, François Fillon, et la ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, Christine Lagarde, sont chargés de mettre l'idée en musique et en concept.

Le concept est celui de « Jeune entreprise universitaire » (JEU). Son contenu est celui du statut d'une « Jeune entreprise innovante » (JEL), c'est-à-dire toute entreprise existante au 1^{er} janvier 2004 ou créée entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2013 qui obéit aux cinq conditions suivantes :

- Avoir moins de huit ans d'existence.
- Être réellement nouvelle.
- Employer moins de 250 personnes,
- Réaliser un chiffre d'affaires inférieur à 40 M d'euros.

- Réaliser des dépenses de recherche représentant au moins 15 % des charges totales. La cinquième condition qui concerne particulièrement les JEU précise qu'il s'agit de certaines dépenses ouvrant droit au crédit impôt recherche (CIR) : recherches fondamentales ou appliquées, recherches-développement...

Dans l'état actuel des textes, ce statut ne permet pas aux JEU d'avoir la totalité des exonérations d'impôts promises par le candidat Sarkozy. En effet, l'exonération totale d'IR ou d'impôt sur les sociétés n'a lieu que pendant les trois premières années d'exer-

cice (partielle pendant les deux années suivantes).

À cela s'ajoutent les avantages fiscaux suivants : exonération d'imposition forfaitaire annuelle, d'imposition sur les plus-values

▼

La création des JEU dessine la carte de la marchandisation des « biens » et des « produits » de l'université.

▲

de cession des titres de la JEL, de taxe foncière et/ou professionnelle sur des décisions des collectivités locales concernées pendant sept ans et allègement de charges sociales patronales.

Eu égard à ces avantages, les JEU sont vraiment des zones très franches. À ce titre, leur création est la pointe la plus avancée de la logique de la loi « Libertés et responsabilités » : elle dessine la carte de la marchandisation des « biens » et des « produits » de l'université. ●

(1) *Le Monde*, 24 avril 2007.

ELECTIONS CNU

Votez et faites voter pour les listes présentées par le SNESUP-FSU avec le soutien du SNCS-FSU

Le vote, qui se fait uniquement **par correspondance**, doit parvenir au ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche **le 16 octobre 2007 au plus tard à 12 heures**, le cachet de la poste faisant foi.

Les listes présentées ou soutenues par le SNESUP sont consultables à l'adresse :

<http://www.snesup.fr;ndoc=3007>

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU

78, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10

Internet : www.snesup.fr

Directeur de publication :

Guy Odent

Rédacteurs en chef :

François Bouillon, Gérard Lauton,

Anne Mesliand

Rédacteur en chef adjoint :

Alain Policar

Coordination des rédactions :

Jean Fabbri, Anne Mesliand

Secrétariat de rédaction :

Latifa Rochdi

CPPAP : 0 III 507698 D 73

ISSN : 245 9663

Conception et réalisation :

CAG, Paris

Impression :

SIPE, 85, rue de Bagnole, 75020 Paris

Régie publicitaire :

Com d'habitude publicité,

Clotilde Poitevin, Tél. : 05 55 24 14 03

contact@comdhabitude.fr

le snesup

Ce numéro comporte un encart INTERMÉDES aux adhérents (encart publicitaire)

Illustrations de couverture : © Didier Chamha

Les chantiers de la ministre

Sur les 5 chantiers annoncés par Valérie Pécresse, trois sont ouverts, concernant la vie étudiante, les jeunes chercheurs et la licence. Leur réussite exige un effort budgétaire conséquent que le gouvernement, à l'évidence, n'est pas disposé à consentir.

LES 5 CHANTIERS

1 Les conditions de vie des étudiants – 2 Les carrières des personnels de l'université – 3 Les conditions d'exercice des missions d'enseignement et recherche – 4 Le statut des jeunes chercheurs et des enseignants-chercheurs – 5 La réussite en licence

CHANTIER « LES CONDITIONS DE VIE DES ÉTUDIANTS »

Aucune mesure concrète pour la rentrée → par Michelle Lauton

Le chantier « Vie étudiante », ouvert cet été par Valérie Pécresse, a fait l'objet de plusieurs réunions, auxquelles des représentants des personnels ont participé à la demande des syndicats de la FSU.

Les principes annoncés étaient l'égalité des chances et l'accomplissement des étudiants : les propositions du 16 juillet ne répondent pas aux attentes. Nous avons contesté l'absence de mesure concrète (allocation exceptionnelle de rentrée, 10^e mois de bourse, mesures pédagogiques d'aide à la réussite, etc.) alors que l'important taux d'échec en 1^{re} année est notamment dû aux conditions d'études et de vie. La ministre a annoncé une stratégie pluriannuelle d'amélioration de la vie étudiante, sans objectifs chiffrés. La redéfinition du système des aides sociales tiendrait compte de deux priorités : la récompense du mérite tout au long de la scolarité et le

développement de la mobilité des étudiants⁽¹⁾. Le salariat pendant les études est prôné qui risque de se substituer à des emplois pérennes, et sans garantie que ce travail soit formateur pour les étudiants, contrairement au stage, objet d'un suivi, d'un rapport et d'une soutenance.

Côté santé, au-delà de la visite obligatoire en licence, la ministre fait état d'un pack santé gratuit limité à deux ou trois visites chez un spécialiste : ophtalmologue, dentiste, gynécologue. Rien sur le poids des nouvelles franchises sur la santé des étudiants.

Côté étudiants handicapés, on attend des décisions interministérielles. Une mise en accessibilité ne pourra réussir qu'avec un budget conséquent.

Côté logement, un bilan du plan Anciaux et un plan interministériel sont prévus fin 2007. Dans l'immédiat, les étudiants ont d'énormes difficultés à se procurer un loge-

ment. Rien sur la restauration, alors qu'aujourd'hui le Secours Populaire ou les Restos du Cœur accueillent plus d'étudiants.

Rien non plus sur le rôle futur des CROUS, objet de controverses en réunions préparatoires : guichet unique pour tout ou exclusion de leur champ de domaines comme la santé.

Une ouverture sur un statut de l'élève étudiant : mais quelle en sera la portée, sachant combien ils seront peu nombreux dans les conseils ?

Sans puissante mobilisation sur les aides sociales, le logement et l'aide à la réussite, la vie des étudiants restera très difficile, l'augmentation du budget de l'enseignement supérieur étant massivement détournée vers les entreprises par le crédit d'impôt. ●

(1) Notamment conçue pour restreindre l'accès (bac techno ou pro) à l'université.

CHANTIER « LE STATUT DES JEUNES CHERCHEURS ET DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS »

Supprimer les années de galère → par Noël Bernard

Les chercheurs en début de carrière sont soumis à un parcours du combattant, tant pendant la période de préparation de la thèse que pendant la période post-doctorale. Pendant de longues années ils connaissent une situation de précarité, d'exploitation éhontée par certains laboratoires et de surcharge néfaste à leurs débuts dans la recherche. La loi LRU, désastreuse pour l'enseignement supérieur dans son ensemble, dont le SNESUP demande l'abrogation, leur apporte des menaces supplémentaires. Face à l'objectif reconnu de 15 000 thèses par an, le chiffre actuel de 9 700 fait mesurer la pente à remonter.

Le chantier « Jeunes Chercheurs » lancé début juillet vise à une réforme de leurs statuts. V. Pécresse l'a introduit par un discours en deux axes :

- Conditions matérielles et encadrement : revaloriser les allocations de

recherche (tenu : + 8 % à cette rentrée), arrêter les libéralités, ouvrir les bibliothèques 7 jours sur 7, limiter le nombre de thèses encadrées par un directeur, aider les doctorants à publier, limiter la charge d'enseignement (mais pour cela recourir à la modulation des services).

- Trois « défis » pour la reconnaissance du doctorat et de nouveaux horizons : – « Améliorer l'image des jeunes chercheurs » en vue d'emplois dans l'administration ou l'entreprise.

- « Enrichir la formation », en renforçant le professionnalisme, la mobilité nationale et internationale et la place des langues dans les cursus.

- « Ouvrir de nouveaux horizons » : faire en sorte que les entreprises financent des bourses doctorales, accueillent des thèses au sujet adapté et emploient des doctorants et des docteurs ; créer des incubateurs d'entreprises.

Un rapport est confié au CSRT (Conseil supérieur de la recherche et de la technologie). Le SNESUP a envoyé à celui-ci une contribution disponible sur notre site (www.snesup.fr, ndoc 3062) et l'a rencontré le 3 septembre. Parmi nos propositions, citons un statut de fonctionnaire-stagiaire pour les doctorants et les post-docs, un allègement général des services et un demi-service en début de carrière, la prise en compte des études doctorales et des post-docs dans la carrière et dans la retraite, le maintien du caractère universitaire et du haut niveau scientifique des études doctorales, une revalorisation des salaires, la création de 5 000 postes par an.

Nous refusons une limitation à la question des jeunes chercheurs : il faut une négociation d'ensemble sur l'enseignement supérieur et la recherche et que l'État s'engage vraiment, y compris au plan budgétaire. ●

CHANTIER « LA RÉUSSITE EN LICENCE »

Retour de la sélection en master, silence sur les moyens → par Marc Champesme

Le chantier « Réussir en licence » a été lancé à la mi-juin avec la remise à la ministre des recommandations sur le cycle licence des comités de suivi licence et licence professionnelle (cf. article dans le mensuel de juin). Il a donné lieu durant le mois de juillet à des rencontres bilatérales entre le ministère et les organisations (dont le SNESUP), au cours desquelles ces dernières ont pu faire leurs propositions. De son côté le ministère annonce que des propositions seront faites dès la rentrée (un CNESER exceptionnel pourrait être convoqué). En parallèle, les comités de suivi licence et licence pro travaillent, toujours dans le cadre de ce « chantier », sur un projet de « cahier des charges de l'offre de formation pour le cycle licence », élaboré par la DGES sur la base des recommandations des comités de suivi.

Bien que la ministre prétende baser l'essentiel de ces futures propositions

sur les recommandations des comités de suivi licence, les déclarations gouvernementales survenues depuis ne peuvent que nous inquiéter. En effet, nous avions souligné certaines des avancées possibles que laissaient entrevoir les recommandations des comités de suivi, notamment, la reconnaissance de la double finalité - insertion professionnelle et poursuite d'étude - de toutes les licences (y compris les licences pro). Or, s'il est de plus en plus question de renforcer le caractère professionnalisant des licences générales, y compris en associant davantage les milieux professionnels à l'élaboration et la mise en œuvre des maquettes de diplôme, rien n'est mis en perspective pour garantir de réels droits à poursuite d'étude à l'ensemble des titulaires de licence. Bien au contraire, le ministère annonce que la sélection en master (où met-on la barre de la sélection ? en M1 ou en M2 ?) est intégrée à ce chantier.



© Fotolia/Michael Flansburg

tion ? en M1 ou en M2 ?) est intégrée à ce chantier.

Par ailleurs, il apparaît maintenant évident qu'aucun effort budgétaire ne sera fait dans le cadre de ce chantier : l'augmentation du volume horaire des formations ? la mise en place d'une « pédagogie différenciée » ? les enseignements de langues étrangères ou de bureautique ? Les déclarations les plus récentes de V. Péresse (cf. interview dans *Le Monde de l'Éducation* de septembre), pour dégager les moyens qu'exige la mise en place de ces propositions, sont de faire appel à des enseignants actuellement en lycée (établissements qui subissent déjà la saignée d'une vague de suppressions de postes sans précédent) ou bien à des *natives speakers* ! ●

Nouvelles mesures négatives concernant la recherche → par Pierre Duharcourt, membre du BN

Après le passage en force de sa loi sur les universités, le gouvernement poursuit la mise en œuvre de sa politique nocive en matière de recherche.

S'il est confirmé qu'un supplément de 1,8 milliard sera accordé en 2008 à l'enseignement supérieur et la recherche, on sait déjà que le ministère a l'intention de ne créer aucun poste, et que l'essentiel de ces crédits est destiné à soutenir la recherche privée.

En retrait sur certains engagements antérieurs (était envisagée la revalorisation de la troisième année de thèse à 1,5 SMIC, qui aurait posé le problème de l'amélioration des traitements des MC), l'allocation de recherche ne sera augmentée, que de 8 % au 1^{er} octobre. 83 millions d'euros viennent d'être attribués à 70 nouveaux projets issus de 40 pôles de compétitivité : le gouvernement prétend que près de 40 millions devraient bénéficier aux PME. Mais la principale mesure, destinée à être intégrée dans le prochain projet de loi de Finances, vise à rendre le crédit d'impôt recherche (CIR) « plus massif

et plus simple », et aura comme effet fondamental de soutenir plus largement, et toujours sans véritable contrôle des projets, les grandes entreprises. Il s'agit en effet de porter cette aide à 30 % des dépenses de RD (50 % la première

Cette réforme va à l'inverse des conclusions des propres études ministérielles, d'autres expertises (suggérant des mesures spécifiques en faveur des PME), de même que des critiques de la Cour des Comptes dans son dernier

▼
La principale mesure aura comme effet fondamental de soutenir plus largement, et toujours sans véritable contrôle des projets, les grandes entreprises.
▲

année), plafonnées à 100 millions d'euros. En clair, le CIR sera calculé seulement sur le montant des dépenses, alors qu'auparavant il l'était aussi sur la variation par rapport aux années précédentes, et le plafond est notablement relevé. Au total, l'aide aux entreprises sous forme de CIR devrait passer de 1 milliard à 2,7 milliards d'euros.

rapport annuel, qui regrettait les effets pervers des changements trop fréquents apportés dans le dispositif du CIR. Le SNESUP demande au contraire une réforme profonde de celui-ci, le conditionnant notamment à l'embauche ou la formation permanente de chercheurs ou à la participation à des programmes reconnus. ●

Vous entrez dans l'enseignement supérieur

Nous dédions cet article à tous les nouveaux collègues et leur souhaitons la bienvenue dans le supérieur. Les premiers mois d'exercice vous feront découvrir un métier superbe mais mal connu. Ces lignes vous donneront des points de repère utiles ainsi que les propositions du SNESUP.

Merci aux syndiqués de reproduire cet article et de le transmettre aux nouveaux collègues.

VOUS ÊTES RECRUTÉ COMME MAÎTRE DE CONFÉRENCES OU PROFESSEUR

Ce qui suit est valable pour les deux statuts, sauf le stage qui concerne les MCF et non les PR titularisés dès le recrutement.

Sans attendre l'arrêté de nomination, souvent très tardif, contactez très vite :

- **le directeur de l'UFR** ou institut, et le directeur du « département » ou « service » d'enseignement pour connaître le service que vous aurez la première année. Vous devez assurer 192 h de TD (1 heure de cours valant 1,5 heure TD et 1 heure de TP valant 2/3 heure de TD). Ce service est annuel et peut n'être pas du tout régulier de semaine en semaine. Si vous acceptez plus de 192 heures, les heures en plus, dites « heures complémentaires », seront payées 40,06 €. Ce service écrasant en début de carrière nuit à la recherche : **le SNESUP demande un allègement à 150 heures, l'équivalence TP = TD et les 3 premières années un demi-service.** La loi « LRU » du 10/08/07 sur les libertés et responsabilités des universités permet maintenant de moduler les services au gré de l'établissement : nous combattons cette mesure nocive.

Diverses tâches administratives s'ajoutent souvent aux enseignements : les nouveaux collègues devraient en être dispensés autant que possible.

- **Le directeur du labo** afin, outre le démarrage d'un projet de recherche, de régler votre installation matérielle. Un minimum devrait être un bureau (trop souvent partagé à 2 ou 3) et un ordinateur en réseau. C'est à lui que vous demanderez un ordre de mission pour vos déplacements recherche : faites lui part de vos projets et demandez quel financement est possible.



© Didier Chamma

- **Le service du personnel** pour les questions administratives. Signer votre PV d'installation, vérifier qu'aucun retard excessif n'interviendra dans votre paye. Certaines activités antérieures à votre recrutement peuvent être prises en compte pour votre « reclassement » qui détermine votre échelon de départ ; il faut faire la demande et fournir toutes pièces justificatives. Il faut aussi dans les deux ans après votre titularisation demander la validation pour la retraite de vos fonctions antérieures.

Les MCF sont d'abord stagiaires un an. Ils ont les mêmes droits et devoirs que les titulaires pendant cette période, à la fin de laquelle leur titularisation, prononcée jusqu'ici par la commission de spécialistes, le sera par le Conseil Scientifique depuis la loi « LRU ».

Pour le SNESUP, la titularisation doit, sauf exception, n'être qu'une formalité, pour des collègues déjà évalués à la qualification et au recrutement : cette conception est heureusement partagée et la plupart des titularisations se passent bien. En cas d'échec il existe une procédure d'appel : nous nous battons pour que l'application de la loi « LRU » ne la fasse pas disparaître.

Vous trouverez les statuts des enseignants-chercheurs dans le décret 84-431 du 6 juin 1984 sur le site www.legifrance.gouv.fr ●

VOUS ÊTES AFFECTÉ COMME PRCE OU PRAG (ET NON « RECRUTÉ » !)

Le mot « recrutement » est impropre, ce dernier ayant été acquis en passant le concours. Cette simple affectation ne change pas votre statut et vous laisse le droit de participer au mouvement national déconcentré si vous souhaitez retourner en collège ou lycée.

Attention aux idées fausses : vous êtes affecté dans un poste de l'enseignement supérieur et non détaché. Le service n'est pas hebdomadaire mais annuel. Il est de 384 heures de TD (1 heure de cours valant 1,5 heure TD et 1 heure de TP valant 1 heure de TD) et peut n'être pas du tout régulier de semaine en semaine malgré un maximum théorique hebdomadaire qu'il faut faire respecter (PRAG 15 heures, PRCE 18 heures). Le SNESUP demande la diminution du service à 250 heures par an.

Si vous acceptez plus de 384 heures ce sera en heures complémentaires payées 40,06 €. Attention : certains établissements comptent injustement 1 heure de TP =

2/3 heure de TD, alors que notre statut ne change pas à la 385^e heure ! Soyez donc vigilant et contactez-nous si nécessaire.

Si en entrant dans le supérieur vous êtes encore stagiaire, en fin du stage votre titularisation est proposée par le chef d'établissement et prononcée par le recteur pour les PRCE, par le ministre pour les PRAG. ●



© Vincent Moreau

VOUS OBTENEZ UN EMPLOI NON TITULAIRE

Maîtres de conférences, ATER, vacataires, lecteurs et maîtres de langues, contractuels, post-docs aux statuts variés : pour

chaque situation un décret définit les statuts, fonctions, droits et devoirs. Consultez nos précisions sur le site du SNESUP : <http://www.snesup.fr/navigation/general/page.php?ndoc=1551>

Les emplois précaires sont nombreux dans le supérieur. La loi « LRU » va encore en rajouter en retirant toute limite à l'usage des CDD et CDI qui sont des emplois de statut privé dans la fonction publique universitaire. Le SNESUP combat résolument la précarité et est aux côtés des collègues en difficulté. ●



© Didier Chamma

LE SNESUP PEUT VOUS AIDER

Titulaire ou non titulaire, le SNESUP vous aide, vous défend, lutte à vos côtés. Une section du SNESUP existe dans la plupart des établissements.

N'hésitez pas à appeler le siège national au 01 44 79 96 10. Le SNESUP édite un Mémo du Supérieur. De nombreuses informations sont aussi sur notre site www.snesup.fr



AIX-MARSEILLE

Université unique : une initiative syndicale

Les trois universités d'Aix-Marseille sont engagées dans un processus de rapprochement, voire de fusion. À l'inverse de la méthode des présidents, la section académique du SNESUP a rendu publiques, dans une conférence de presse en juillet, ses propositions, dont nous publions ici l'essentiel⁽¹⁾.

Une nouvelle université va sans doute émerger au terme d'un processus de rapprochement, voire de fusion, des trois universités d'Aix-Marseille. Dans tous les cas, elle ne pourra exister vraiment qu'avec la mobilisation de toutes ses composantes. Les structures, les formations, les personnels existants, les laboratoires de recherche, les chercheurs, les étudiants ont déjà acquis un niveau international, qu'il faut renforcer, ancrer dans la réalité d'une société, voire d'une civilisation de la connaissance, naissante. **Coopération et développement durable** en seront les mots forts, les critères pour une nouvelle structure. Le SNESUP-FSU prend ici l'initiative de la réflexion publique.

La fusion des trois universités dans l'actualité

Les présidents des trois universités d'Aix-Marseille ont annoncé leur fusion d'ici 2009. Cette annonce intervient dans un contexte particulier :

- aucun projet élaboré et rendu public, aucune consultation ni même information des conseils d'administration des universités concernées ;
- le projet de loi sur l'autonomie des universités constitue un « cadre », à notre sens le pire qui puisse être, pour la création d'une nouvelle université ;
- cependant, les conseils d'administration ont été, depuis, amenés à se prononcer sur « le principe » de la fusion et des groupes de travail seraient créés... Un calendrier s'ébauche. Ces conditions ne correspondent pas à la hauteur de l'enjeu. Le SNESUP propose une autre démarche.

Quels objectifs pour une université unique ?

Les motivations pour la fusion qui se laissent percevoir sont



© Simon Vardy

essentiellement de l'ordre de la « visibilité » des universités d'Aix-Marseille à l'échelle internationale.

D'autres objectifs doivent être assignés à la création d'une nouvelle université à Aix-Marseille :

- **poursuivre la démocratisation de l'enseignement supérieur ;**
 - **rendre cohérente une offre de formation** articulée à la recherche, diversifiée et qualifiante ;
 - **développer la recherche ;**
 - **garantir et améliorer les conditions de travail des personnels ;**
 - **améliorer les conditions de la vie étudiante ;**
 - **assurer à tous les niveaux structurels de cette université une vie démocratique et une gouvernance fondée sur le principe de collégialité.**
- Ces objectifs supposent l'unité du système de formation et de recherche **de la licence au doctorat** et une logique de **coopération renforcée** entre les composantes et avec les acteurs sociaux. Ils impliquent des **financements** qui doivent relever de **fonds publics et d'une politique publique** de développement de la formation, de la qualification et de la recherche. Il s'agit donc de **promouvoir** et d'**améliorer une université de service public.**

Comment rapprocher les trois universités ? Méthode et propositions

Le processus actuel

– Les groupes de travail annoncés seraient constitués sans projet sur lequel se fonder.

– L'échéance annoncée, rapprochée, est contraignante, et entre en contradiction avec les échéances normales de la contractualisation des universités en cause (2008).

– Le PRES, non encore finalisé et mandaté pour mettre en œuvre la fusion, n'est pas la structure appropriée.

Propositions

– **Moratoire du processus** en cours et **établissement d'un nouveau calendrier.**

– **Création d'un comité de pilotage interuniversitaire** (différent du PRES), représentant l'ensemble de la communauté universitaire et représentatif par la participation des élus et des organisations syndicales.

– **Consultation la plus large**

de la communauté universitaire.

– **Organisation d'Assises pour l'université d'Aix-Marseille.**

On ne peut sommer trois universités de fusionner sans définir une politique générale qui ne saurait être la somme des trois politiques préexistantes. Il est donc impensable que cette fusion se fasse sans la participation active des pouvoirs publics, des personnels, des étudiants, et des acteurs sociaux. Face aux questions de société, de développement, de protection de la nature et des hommes, cette fusion peut être une chance historique. Elle ne doit pas déboucher sur une vitrine mais sur une exemplarité en termes de buts, de moyens, de conditions de travail et de vie étudiantes.

Alors le regroupement sera un temps fort, la mobilisation de la communauté scientifique en sera le fer de lance, la fusion sera agie et non subie. Il n'y a pas d'autre alternative. ●

Section académique du SNESUP-FSU d'Aix-Marseille

(1) Voir le texte intégral sur www.snesup.fr, ndoc=3065

LOI « LIBERTÉS ET RESPONSABILITÉS DES UNIVERSITÉS »

Les universités manifestent leurs inquiétudes et leur refus de la loi

Malgré le choix de la toute fin de l'année universitaire pour déposer un projet de loi désigné par le gouvernement lui-même comme un des plus importants de la législature (dixit le Premier ministre), et donc la parodie de concertation et de réflexion partagée, les conseils d'administration, et souvent les congrès, des universités se sont penchés sur ce projet à ses différentes étapes et ont exprimé leurs inquiétudes et leur refus de la méthode, des dispositions dangereuses du texte et de l'esprit de la loi. Plusieurs dizaines d'établissements (universités, IUFM) ont ainsi voté des motions.

Les élus SNESUP en ont souvent été porteurs. Leur élaboration et leur discussion ont animé la vie universitaire au début de l'été. ●

Vous en trouverez l'intégralité sur le site du SNESUP :

<http://www.snesup.fr>; ndoc=3009

Dominique Jolly, un militant

C'est avec beaucoup de tristesse que nous saluons la mémoire de Dominique Jolly, militant de notre section syndicale, qui nous a quittés cet été dans sa 45^e année. Spécialiste de la flore tropicale africaine, Dominique avait été recruté comme professeur de botanique à l'Université Montpellier II en 1999. Dès son arrivée, il participe activement à la vie de la section, avec un enthousiasme communicatif. Il fut de tous les combats, sur la réforme des retraites, contre le CPE... Il savait lors d'une assemblée générale allier la puissance des arguments et la force de sa conviction. Sa capacité d'indignation s'exprimait aussi au quotidien, dans son activité professionnelle, dans ses mandats électifs, notamment comme membre de la section 20 du Comité National. Il vivait à fond son engagement syndical, comme militant « École Émancipée » dont il se réclamait. Dominique, c'était une formidable générosité, une attention sans fin aux autres, une intelligence critique toujours en mouvement, un appétit de vivre et un humour décapant... La dernière assemblée générale de l'UM2 contre la réforme des Universités eut lieu le jour de sa disparition, le jeudi 5 juillet ; elle lui fut dédiée. Dans les combats à venir, Dominique nous manquera.

Section SNESUP de l'université Montpellier II



Être enseignant-chercheur

Le monde des enseignants-chercheurs et plus largement des enseignants du supérieur est un univers car il est un et divers. Les missions, communes à tous, d'enseignement, de recherche, de diffusion de la culture scientifique et technique voire d'administration caractérisent son unicité. Mais il existe d'autres traits communs comme la grande homogénéité du recrutement des professeurs ou la grande mobilité entre l'obtention du doctorat et le recrutement comme maître de conférences.

Mais être enseignant-chercheur, cela se démultiplie selon l'établissement d'exercice – université, IUT, IUFM, écoles... – et selon les différentes disciplines d'appartenance.

Ainsi, par exemple, il existe trois modèles différents pour le recrutement des maîtres de conférences selon les disciplines. Les disciplines économiques et juridiques privilégient le recours aux ATER. Les disciplines scientifiques font aussi appel aux ATER mais aussi de manière significative aux post-doctorants. Le recrutement dans les disciplines littéraires a recours majoritairement aux enseignants du second degré voire aux ATER, ce recours étant dépendant de l'existence ou non d'une agrégation dans la discipline⁽¹⁾.

Naturellement, cette disparité a bien d'autres aspects. Ce dossier esquisse des éléments de réflexion tant sur les traits communs que sur les traits spécifiques.

(1) *Éducatons & formations* – n° 67 – mars 2004. Recrutement et renouvellement des enseignants-chercheurs : disparités entre établissements et entre disciplines.

Le métier d'enseignant-chercheur : rubrique à bras de quarante ans d'expérience

Par-delà la théorie du lien de la recherche et de l'enseignement, il y a dans la pratique de multiples et gros grains de sable qui grippent cette articulation. En faire l'inventaire distancié c'est déjà proposer des solutions.

→ par Jean-François Tournadre, maître de conférences en langue, littérature et civilisation germanique, Paris 3



© Mzelle Biscotte

Dégripper une articulation nécessaire

Être enseignant, tout le monde voit à peu près ce que ça peut signifier. Être chercheur, tout le monde a sa petite idée sur ce que ça implique. Mais être enseignant-chercheur, c'est plus compliqué, et ce qui complique tout, c'est le trait d'union, la charnière entre les deux termes. Et les charnières, comme on sait, c'est là que ça coince, c'est là que ça couine, c'est là que ça rouille. Il est écrit (ou presque) dans les tables de la Loi universitaire que l'enseignant-chercheur peut et doit s'ébattre et folâtrer entre enseignement, recherche et participation à la gestion du bazar. Il est également stipulé qu'il sera jugé en fonction de ses prestations dans ces différents domaines. La première phrase est peut-être exacte, la seconde est totalement fautive, ce qui du coup relativise la portée du premier principe.

En dépit de la diversité proclamée de ses tâches, l'enseignant-chercheur n'est jugé que sur sa recherche. On objecte généralement à ce regrettable constat qu'on ne dispose pas d'instruments fiables pour évaluer la compétence en enseignement (honnêtement, on pourrait faire un petit effort pour en trouver) et que, les tâches de gestion étant électives (espérons qu'elles le resteront encore un peu...), il serait inéquitable, voire discriminatoire, d'en faire un critère à égalité avec les autres.

Ce que j'ai pu observer, c'est que cette situation induit des comportements qui renforcent la prééminence de la recherche et qui pénalisent surtout les autres missions : or, n'en déplaise à ceux qui pensent que l'université serait tellement plus belle s'il n'y avait pas

▼
La prééminence de la recherche se traduit souvent par le mépris de l'enseignement.
▲

d'étudiants, il faut bien assurer les enseignements et s'efforcer de faire que le tout soit un peu organisé.

La prééminence de la recherche dans les critères d'évaluation se traduit souvent par le mépris de l'enseignement. Je me souviens ainsi du *modus operandi* d'un membre influent de la section du CNU de ma discipline. Lorsqu'il voulait couler un candidat à l'inscription sur une liste, il n'avait rien trouvé de mieux que de glisser, avec ce pli de dégoût au coin des lèvres qui est le signal de l'hallali : « Il paraît que c'est un bon enseignant ». Bien sûr, les colistiers, les redevables et les courtisans comprenaient parfaitement le message et banaaient en toute bonne conscience l'inconscient impétrant. À mon

sens, c'est la même arrogance qui s'est manifestée et qui se manifeste encore à l'égard des IUFM ou des sciences de l'éducation.

Le statut de la gestion dans les critères d'évaluation est encore pire, parce qu'il est mité des deux côtés : jusqu'à un certain niveau, le travail est considéré comme étant un effort de compensation de la part de chercheurs minables et /ou d'enseignants rejetés. Au-delà, pour les présidents d'université, il en va tout autrement, mais cela se fait au prix de l'assimilation à un statut de chef d'entreprise que certains revendiquent.

Tout cela ouvre de nombreux pièges : la tentation de se désintéresser de l'enseignement pour promouvoir sa carrière, la tentation de désinvestir les lieux de la gestion universitaire en laissant le champ libre aux autres, la tentation de cultiver le corporatisme ou le clanisme.

Les hasards de l'existence et les cahots du syndicalisme m'ont valu à une époque qui devient reculée d'être secrétaire général de notre honorable syndicat. Il m'est arrivé, la deuxième année de mon mandat, de bénéficier d'une demi-décharge. Mon constat a été le suivant : quelle que soit par ailleurs la sympathie dont on s'imagine pouvoir se prévaloir, les collègues ont tôt fait de considérer que l'on est perdu pour la recherche et l'enseignement (dans cet ordre).

Soyons clairs : mon propos n'est évidemment pas de mettre en cause l'importance de la recherche dans le travail de l'enseignant-chercheur (ce serait suicidaire, tout particulièrement dans la situation actuelle), mais de revendiquer une réelle prise en compte des autres activités et de dénoncer l'intégration par de nombreux collègues de la déduction des critères de jugement dont ils sont éventuellement eux-mêmes victimes.

De la collégialité et du corporatisme

Il est jusqu'ici admis que les enseignants-chercheurs ne peuvent être jugés que par leurs pairs. C'est une de ces choses qui marquent la différence par rapport aux autres niveaux d'enseignement : pas d'inspection, pas de pointage, pas de réunions de parents d'élèves.

En revanche, on est évalué à tous moments par les copains et les copines : pour l'accès aux corps, pour les promotions, pour les diverses demandes de congés sabbatique ou autre, pour remplir les questionnaires des multiples instances de contrôle de l'université (dont beaucoup sont composées de pairs). Il n'est pas impossible que nous fassions partie des professions les plus évaluées de France. Est-ce un avantage que de l'être par ses pairs ? Il m'arrive d'en douter.

Une bonne partie des moments de jugement implique forcément des gens que nous connaissons très bien - que ce soit au niveau local ou national. Comme par ailleurs le principe républicain veut à juste titre qu'il y ait compétition ouverte sur les emplois, la combinaison hasardeuse des principes et des pratiques aboutit à des résultats dont on ne pourrait pas jurer qu'ils sont les plus appropriés, ne serait-ce qu'à la définition des postes.

Le principe de la collégialité contribue largement à empoisonner l'atmosphère dans les universités : chacun peut reprocher à son cher collègue de lui en avoir préféré un autre, et chacun peut espérer, en vertu du principe de collégialité, pouvoir lui rendre la

pareille. Je ne connais pas de lieu d'enseignement supérieur où ne traînent pas des rancœurs, des aigreurs ou des tentatives de déstabilisation pour des raisons liées à ce système de concurrence récurrent qui fait que par exception aux principes généraux de la démocratie, on est à la fois juge et partie, même si c'est en alternance.

Il reste que si l'on me demandait quel pourrait être le remède à cette situation, je serais bien embarrassé : je vois mal que l'ego des enseignants du supérieur puisse s'accommoder de la création d'un corps d'inspecteurs et je n'exclus pas que, quel que soit le désagrément qu'il y a à être communément évalué par ses propres collègues, celui-ci soit compensé par les délices inavouables de sa propre participation à l'évaluation de ces mêmes collègues.

Dans les disciplines littéraires, le rite initiatique, dont le moment le plus emblématique est la soutenance de thèse (ou d'habilitation), se déroule selon un rythme ternaire invariable. Après avoir fait copieusement mariner l'impétrant, le jury commence par le féliciter d'être venu jusque-là, puis il entreprend dans un deuxième temps de lui démontrer à quel point il est nul et indigne

de l'attention que ses examinateurs ont été contraints de lui accorder, enfin, au moment où le candidat non prévenu s'attend à l'estocade, par un revirement dont il serait aventureux de dire qu'il est dialectique, le même jury devient soudain tout miel et souhaite chaleureusement la bienvenue au nouveau cher collègue.

Le plus regrettable est que ce genre de cérémonial dure depuis fort longtemps, et que ceux-là même qui en ont été victimes antérieurement ont à cœur de le perpétuer.

Les quelques remarques qui précèdent pourraient faire croire à de l'amertume. Il n'en est rien : j'ai éprouvé un immense plaisir à exercer ce métier, et c'est une raison de plus pour vouloir non pas simplement le préserver, mais l'améliorer. L'amour du métier n'implique ni la complaisance, ni l'immobilisme. On me pardonnera de terminer par un petit moment de réflexion synthétique en forme d'apophtegme sur la spécificité du métier d'enseignant-chercheur : l'enseignant sait un petit quelque chose sur pas mal de choses ; le chercheur sait presque tout sur trois fois rien ; l'enseignant-chercheur ne sait pas grand-chose sur pas grand-chose, mais il sait où il faut s'adresser pour en savoir plus. ●

Missions et services : une question sensible

→ par Claudine Kahane, professeur des universités, Astrophysique, Grenoble

La loi « libertés et responsabilités » risque d'introduire une rupture entre les missions des enseignants-chercheurs et des clivages entre les universitaires.

Par-delà tout ce que les enseignants-chercheurs quels qu'ils soient ont en commun, y a-t-il, selon toi, des aspects spécifiques pour les enseignants en astronomie ?

Claudine Kahane : On est très sollicités pour des missions de diffusion de la culture. L'astronomie est une science très populaire, je pense que cela crée un lien particulier entre les astrophysiciens et la société. Et j'ai l'impression qu'il y a une certaine sensibilité sur les questions d'environnement qui est liée au fait que nous avons une certaine familiarité avec l'univers dans son ensemble et que nous sommes très concernés par l'état de notre planète.

Quelles sont - de ton point de vue - les réformes les plus importantes à faire aboutir ?

C. K. : D'un point de vue personnel et pour en avoir discuté avec les collègues c'est très certainement la définition des missions et du service des enseignants-chercheurs que je

ressens comme la plus sensible autour de moi. Elle n'est pas complètement déconnectée des questions de recrutement, puisque selon l'ampleur de ce qu'on définit comme service d'enseignement, cela a des répercussions sur les besoins de recrutement. En tout cas, c'est une question absolument épidémique chez tout le monde.

La loi liberté-responsabilité votée le 11 août est-elle de nature à changer l'exercice du métier ?

C. K. : Oui et sur bien des aspects. Ce qui me vient à l'esprit c'est que le métier d'enseignant-chercheur a trois aspects : l'enseignement, la recherche et la participation à la gestion des établissements. Il n'est déjà pas facile actuellement de mobiliser les collègues et de trouver des volontaires pour participer à la gestion.

Mais là je vois venir le risque de rupture entre une petite caste qui va s'auto-instituer « gestionnaire professionnel » et le reste des enseignants-chercheurs qui, du coup vont se trouver bien contents de ne plus avoir à s'occuper de ça. Et là c'est la mort de la vie démocratique dans les établissements.

J'espère que les collègues vont se mobiliser ; la situation étant vraiment alarmante je vais essayer de les y aider. ●



Définir des services permettant d'assurer sereinement nos missions

© istockphoto/Vascko Mikovic

Être enseignant-chercheur en IUFM

→ par Sylvie Plane, professeur des universités, sciences du langage, IUFM, Paris

Construction des articulations entre recherche et savoirs scolaires ainsi que l'ouverture pluridisciplinaire sont deux traits particulièrement significatifs du travail de l'enseignant-chercheur intervenant dans la formation des maîtres. S'y ajoute le sentiment que les fruits de son action sont tardifs.

La création d'instituts *universitaires* consacrés à la formation des enseignants a entraîné avec elle la création de postes d'enseignants-chercheurs destinés à servir le triple projet des IUFM : garantir une formation de haut niveau universitaire pour tous les enseignants, composer des *curricula* adaptés aux spécificités des différents métiers de l'enseignement mais organisés selon des structures semblables, donner une dimension véritablement professionnelle à cette formation. Ce rappel pour éviter deux malentendus : du côté des postulants à un emploi d'enseignant-chercheur, il leur faut comprendre que ces postes ne sont pas une simple aubaine à saisir, mais qu'ils ont des exigences spécifiques ; et du côté du recruteur qu'est l'IUFM, il lui faut considérer que ces universitaires n'ont pas uniquement un rôle décoratif permettant à l'IUFM d'afficher le nom de quelques enseignants-chercheurs dans sa liste de formateurs, tandis que les enseignants-chercheurs en question vivraient leur vie intellectuelle ailleurs, se contentant de dispenser mécaniquement quelques cours à l'institut pour remplir leur contrat de fonctionnaire. Avec les années, les choses se sont clarifiées au fur et à mesure que se dessinaient les contours du profil idéal d'enseignant-chercheur en IUFM, avec, bien entendu, toutes ses contradictions internes et tous les obstacles externes qui font que cet idéal stimulant est hors d'atteinte.

Les formateurs d'IUFM doivent apprendre la patience.

Parmi tous les traits attendus de l'enseignant-chercheur en IUFM, j'en retiendrai deux qui me paraissent particulièrement importants :

- une nécessaire hybridation entre les thématiques de recherche et les enseignements que l'on dispense. Il ne s'agit pas là d'un simple souci de confort intellectuel destiné à éviter la schizophrénie qui menace tous les enseignants-chercheurs partagés entre les exigences de leurs recherches et les contraintes de leur enseignement. Il s'agit ici véritablement d'une question de fond : la

formation professionnelle en IUFM se doit d'apporter aux étudiants qui se destinent aux métiers de l'enseignement autre chose que les ressources dont ils

disposent spontanément, à savoir les connaissances théoriques issues de leurs études académiques et les petites astuces ponctuelles fournies par le compagnonnage. Pour aller plus loin, ils ont besoin d'une formation professionnelle qui les amène à réfléchir sur la structure même des savoirs à dispenser et sur les modalités d'appropriation de ces savoirs, bref sur toutes sortes de points relevant notamment de l'épistémologie des disciplines scolaires ou de la didactique.

- une certaine polyvalence disciplinaire. L'enseignant-chercheur en IUFM est le spécialiste d'un domaine particulier : ses travaux, sa thèse ou son HDR en témoignent. Mais il ne peut pas être uniquement cela, non seulement pour des raisons techniques mais

aussi pour des questions de sens. Ainsi s'il est possible dans une vaste université de cantonner son enseignement au strict et minuscule domaine dans lequel on est spécialiste, en revanche dans des établissements de moindre ampleur les enseignements doivent être partagés. Loin d'être une contrainte dirimante, cette obligation faite aux enseignants-chercheurs d'IUFM de puiser des ressources dans des domaines connexes aux leurs est un excellent principe qui constitue en soi un exemple pédagogique positif.

La formation est lacunaire

À ces deux qualités idéales, j'ajouterai une troisième, plutôt d'ordre comportemental, qui ne concerne pas uniquement les enseignants-chercheurs en IUFM, mais de façon plus générale les formateurs en IUFM : pour enseigner en IUFM il faut être capable d'accepter l'idée du profit lointain, qui est le lot de tout enseignement. Ainsi les élèves dans les classes sont en général disposés à apprendre ce qu'on leur enseigne, mais rebutés par l'idée de faire des gammes pour y parvenir ; de même, les apprentis professeurs, lorsqu'ils découvrent que les élèves ne sont pas les êtres intellectuels idéaux dont ils avaient rêvé, souhaitent - et c'est légitime - des réponses immédiates, adaptées à la singularité de leur situation et de leur personnalité, et sont donc déçus qu'on leur propose de prendre de la distance pour mieux évaluer les difficultés qu'ils rencontrent ; les formateurs d'IUFM eux aussi, doivent apprendre la patience, accepter que la formation qu'ils dispensent soit lacunaire, imparfaite, et que ses fruits soient lents à mûrir.

Les choses vont-elles changer avec l'intégration des IUFM dans des universités ? Si les règles sont respectées, c'est-à-dire si les statuts des futures écoles internes leur assurent une autonomie suffisante et si les commissions *ad hoc* jouent vraiment le jeu en effectuant des recrutements adaptés aux besoins de la formation, il y a peu de crainte à avoir. Au contraire même, l'intégration devrait avoir des effets positifs si elle permet un rapprochement entre les équipes universitaires et les équipes des IUFM qui, l'une après l'autre, accueillent les mêmes étudiants. ●

Réfléchir la structure même des savoirs à dispenser

Enseignant-chercheur en IUT → par Pierre Langlois maître de conférences, électronique, IUT de Caen

Les conditions d'exercice qui rendent difficiles le travail de recherche expliquent la moindre attractivité des IUT pour les enseignants-chercheurs. Elles attirent davantage les enseignants de statut second degré.

Les IUT sont souvent cités comme exemple de réussite au sein de l'université. Les étudiants qui en sortent trouvent assez facilement du travail, au niveau du DUT reconnu dans les conventions collectives (niveau III), ou après une poursuite d'étude, notamment en Licence Professionnelle. Le choix politique initial de donner des moyens conséquents à ce type de formation porte encore des fruits quarante ans plus tard, malgré les mauvais traitements budgétaires que les ministères successifs font subir à l'université, dont les IUT partagent l'évolution. Peindre un tableau complet de la situation des IUT demanderait la contribution de chacun des acteurs. Sont évoqués ici quelques-uns des aspects qui touchent le travail quotidien des enseignants : le sous encadrement chronique, les tâches non reconnues, les évolutions en cours.

Dès leur création les IUT ont été pensés avec un nombre d'enseignants insuffisant. Au moins 20% des enseignements devraient être assurés par des professionnels des métiers des futurs diplômés. En réalité peu d'entreprises sont prêtes à libérer une demi-journée par semaine un ingénieur, un gestionnaire, un technicien, et il y a peu de volontaires. Pourtant les IUT fonctionnent, et même bien, avec un nombre d'heures par étudiant plus élevé que dans le reste de l'université. Des étudiants en doctorat d'une part, des collègues en poste dans le second degré d'autre part, et divers vacataires, effectuent les heures que les collègues en poste ne peuvent assurer.



Une grande diversité de tâches à faire reconnaître

D'emblée les IUT ont fonctionné grâce à la conscience professionnelle des collègues effectuant un nombre anormal d'heures, pour remplacer les professionnels manquants et pallier la sous dotation chronique en postes. Dans les années 90, un(e) jeune collègue stagiaire pouvait se voir proposer de 100 à 200 heures complémentaires. Dans de telles conditions, certains agrégés ou certifiés repartaient aussitôt ailleurs. D'une certaine manière, les heures complémentaires font partie de la « culture » des IUT. Les jeunes enseignants-chercheurs savent qu'ils devront se battre pour maintenir leur activité de recherche.

En 1994, un rapport de la Cour des comptes a mis en évidence les dérives ainsi rendues possibles. Depuis, les heures complémentaires sont combattues ici ou là, par exemple avec des mesures de plafonnement individuel au niveau local. Corollaire : davantage d'enseignants de lycée viennent effectuer des heures en IUT, pendant que certains enseignants d'IUT arrondissent leurs revenus dans d'autres secteurs.

Tâches annexes multiples

Outre la correction régulière de copies d'examens et de TP, nombreuses dans le cadre du contrôle continu, les enseignants en IUT doivent assurer des tâches parfois éloignées de l'enseignement. Il est de plus en plus difficile de trouver des volontaires pour s'en charger. La seule solution est de se les partager collectivement, si possible de façon équitable. En voici quelques-unes.

Le classement des dossiers d'admission, sur des critères pédagogiques, ne saurait être assuré uniquement par le personnel administratif ou les ordinateurs. En principe,

le LMD et les mesures d'orientation active » devraient étendre ce travail d'étude de dossiers à tous les universitaires.

La réalisation des plannings est la tâche la plus lourde. Si les situations sont très variables d'un département à l'autre, les plannings sont contraints par les obligations des intervenants extérieurs, la disponibilité des équipements technologiques, etc. Faute de personnels administratifs en nombre suffisant, un ou deux collègues enseignants y passent un temps considérable, tentant d'accorder les contraintes de

▼
Comme à l'université
ces tâches ne sont pas comptées
dans le service.
▲

tous les acteurs, sachant qu'avec une moyenne de 34 heures de présence, les semaines des étudiants sont déjà bien remplies. Les IUT ont toujours fonctionné ainsi, à la plus grande satisfaction de tous... surtout de ceux qui n'ont pas à s'occuper des plannings ! Cette tâche (et/ou la direction des études⁽²⁾) évolue progressivement vers la reconnaissance, pour l'instant sous forme de prime.

Le suivi des stages. Il est indispensable que les enseignants aient un droit de regard sur les stages de 10 à 12 semaines inclus dans la formation, pour vérifier que la mission est adaptée à la formation, que le stagiaire et le maître de stage travaillent effectivement ensemble, etc. C'est un moment instructif, qui permet aux enseignants de suivre l'évolution des entreprises, de puiser des exemples pour leurs

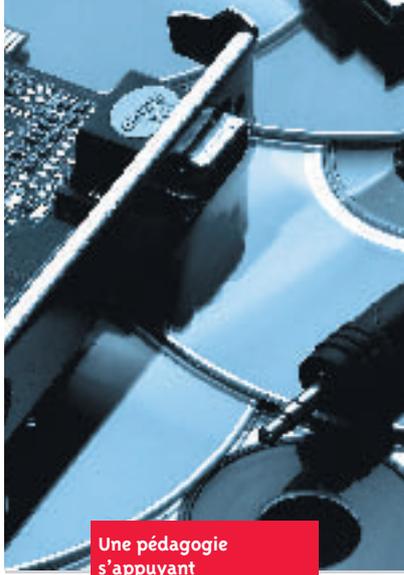


© istockphoto/René Jansa

▶ enseignements. La gestion du carnet d'adresses des entreprises, le dialogue avec elles, sont assurés par un ou plusieurs collègues.

L'orientation. L'une des principales réussites des IUT, mise en évidence par une enquête effectuée par l'IUT du Havre en 1998, est d'accueillir des étudiants qui après le baccalauréat ne sont pas prêts à partir pour cinq ans d'études, mais qui à l'IUT (re)découvrent le plaisir des études. En deuxième année, ils sont nombreux à décider de poursuivre leurs études. Les nouveaux programmes instaurent d'ailleurs des parcours différenciés selon le projet des étudiants (insertion et/ou poursuites d'études). La mise à disposition des informations, des documents provenant des diverses écoles et formations, les explications aux étudiants prennent vite un temps important.

La direction de département est insuffisamment reconnue (prime) et la multiplicité des tâches qu'elle implique, en particulier de représentation (auprès de la direction de l'IUT, de l'université, des départements d'IUT de même spécialité, parents d'élèves, étudiants...) en rebute plus d'un, par exemple au souvenir de tel enseignant-chercheur ayant renoncé à la recherche pour y faire face et n'ayant par la suite jamais réussi à la reprendre.



Une pédagogie s'appuyant sur les technologies

© Cappi Thompson - Fotolia.com

Comme dans le reste de l'université, ces tâches, qui ne sont pas comptées dans le service, pèsent sur l'activité de recherche des enseignants-chercheurs qui assument de faire tourner leur département. Leur progression de carrière dépendant essentiellement de l'évaluation de leur recherche, elle s'en trouve logiquement ralentie.

Par le passé il a été difficile de trouver des enseignants-chercheurs pour assurer certains enseignements pour non spécialistes, nombreux en IUT.

Dès lors des postes d'enseignants certifiés ou

agrégés ont été créés en IUT. La nécessité de l'époque est devenue règle aujourd'hui, alors que de nombreux jeunes docteurs seraient heureux d'enseigner en IUT. Les IUT tournent à moitié avec des enseignants-chercheurs, à moitié avec des enseignants agrégés ou certifiés.

Ces derniers ne sont pas inspectés. Certains vivent très bien la liberté pédagogique ainsi offerte, De plus, l'élection des chefs de départements et des directeurs d'IUT atténue considérablement des rapports hiérarchiques en regard de ce qui peut se passer dans les établissements secondaires.

De même, la sélection assurée par le baccalauréat, par la spécialisation et par la sélection à l'entrée assure un public étudiant plus homogène et plus discipliné que ce qui se rencontre parfois dans le second degré. ●

(1) Nous conviendrons ici d'appeler « enseignants » l'ensemble des enseignants-chercheurs et des enseignants agrégés ou certifiés, sauf mention contraire.

(2) La direction des études est parfois confondue avec celle-ci, pour avoir souvent été assumée par les mêmes collègues. Pourtant, la direction des études comporte une toute autre dimension, pédagogique et de suivi individualisé des étudiants.

L'autonomie des enseignants-chercheurs

→ par François Dubet, professeur des universités, Bordeaux

C'est au cœur du métier d'enseignant-chercheur que gît le désir d'autonomie.

Ce désir prend les traits d'une figure de l'exercice du métier, celle d'un universitaire

« entrepreneur ». Il éclaire la relation que l'universitaire entretient avec l'autonomie de son établissement.

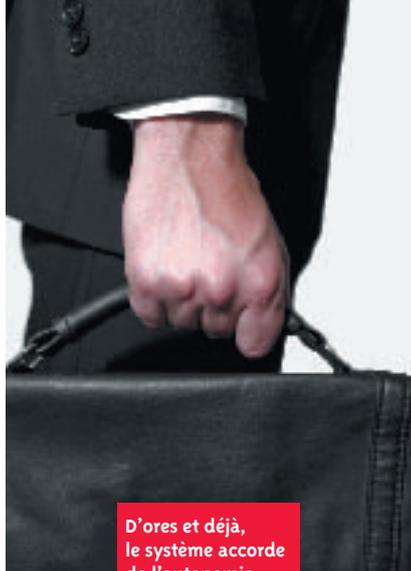
Qu'ils soient hostiles ou qu'ils soient favorables à la réforme universitaire qui vient d'être votée par le Parlement, force est de constater que les universitaires ne mettent guère en cause le principe même de l'autonomie universitaire. Ce trait distingue fortement l'enseignement supérieur du monde de l'enseignement élémentaire et secondaire, sans que l'on puisse l'attribuer directement à des choix idéologiques et politiques. Pour comprendre cette singularité, il faut se tourner, à la fois, vers l'histoire et vers le métier d'universitaire.

L'enseignement supérieur : un monde éclaté

L'école républicaine s'est construite sur un principe d'unité de l'école censée assurer l'unité de la nation elle-même et l'égalité

des chances des élèves. Aussi les enseignants sont-ils recrutés sur des concours nationaux, enseignent-ils des programmes nationaux selon des horaires nationaux afin que les élèves passent des examens eux aussi nationaux. Même si un peu d'autonomie a été confiée aux établissements, celle-ci a été imposée par le centre bien plus qu'elle n'a répondu à une demande des enseignants. L'histoire de l'enseignement supérieur est bien différente. D'emblée, les universités ont été plus autonomes et elles ont été gérées par les universitaires eux-mêmes. Les doyens, puis les directeurs d'UFR et les Présidents ont été élus par leurs pairs et ils ne sont pas des maillons administratifs au même titre que des proviseurs. Les universitaires se recrutent eux-mêmes et bien que les diplômes soient nationaux, les programmes relèvent de l'ini-

tiative des enseignants. Mais surtout, le monde de l'enseignement supérieur n'a jamais eu d'unité. À côté des universités elles-mêmes se tiennent les instituts, les Grandes écoles, plus ou moins grandes, les IUT, les organismes de recherche et toutes les institutions qui n'ont cessé de se multiplier. En fait, à la différence de l'Allemagne et des pays anglo-saxons, la France n'a jamais véritablement mis l'université au centre de son dispositif de recherche et de formation des élites. Depuis de nombreuses années, au sein même des universités, on a multiplié les formations spécifiques : licences professionnelles, masters, masters professionnels, instituts de recherche... Bref, le monde de l'enseignement supérieur est totalement éclaté : les uns sélectionnent les étudiants en amont, les autres en cours d'étude, les uns dispen-



D'ores et déjà,
le système accorde
de l'autonomie
à ses membres

© iStockphoto/Joshua Northrup

sent une formation générale, les autres une formation professionnelle, les uns se consacrent d'abord à la recherche, les autres plus à l'enseignement... À cette dispersion et à cette complexité s'ajoute une très forte emprise des traditions disciplinaires. Le monde de la biologie et celui de l'histoire ne fonctionnent pas de la même manière, les juristes et les médecins défendent les traditions des anciennes écoles de droit et de médecine, et bien souvent les universitaires se sentent plus attachés à leur propre univers disciplinaire avec son CNU, ses revues, ses modes d'évaluation, qu'à leur université elle-même. Alors que l'enseignement élémentaire et secondaire fonctionne comme des « armées » dont chaque soldat est plus ou moins autonome, l'enseignement supérieur est une mosaïque dont chaque pièce a sa propre logique, sa propre culture, sa propre place dans une hiérarchie flottante mais largement intériorisée par les acteurs. Ce système – mais peut-on véritablement parler de système ? – accorde une grande autonomie à ses membres. Pour l'essentiel, à l'exception des préparations aux concours, les programmes sont définis par les collègues. Les nouveaux collègues sont recrutés par leurs pairs. Chacun peut négocier une partie de ses tâches. Les départements et les UFR sont dirigés par des collègues qui se « sacrifient » ou décident de faire carrière dans la gestion et la politique universitaire. Depuis les années quatre-vingt, les conseils universitaires peuvent construire des politiques et la tendance générale est au renforcement des présidents. Chacun est plus ou moins libre de définir ses objets de recherche et son engagement dans la recherche. Les universitaires sont donc moins les rouages d'une administration rigide qu'ils ne sont des sortes d'entrepreneurs et d'abord, les entrepreneurs de leur propre carrière. Les plus habiles et/ou les plus prestigieux peuvent même finir par créer leur propre cadre

de travail en montant un département, un laboratoire, une formation. En la matière, la reconnaissance scientifique est la ressource essentielle de l'autonomie que chacun cherche à développer. Au-delà d'un statut unique, il se construit plusieurs métiers selon que l'on « choisit » plutôt l'enseignement, l'administration ou la recherche et, à terme, ce monde de pairs est, lui aussi, assez fortement hiérarchisé même si le mandarinat traditionnel décline. En tout cas, il est difficile de s'opposer à l'autonomie comme telle quand le désir d'autonomie commande l'expérience professionnelle de chacun. Le monde de l'enseignement supérieur est plus « politique » que bureaucratique car la négociation y pèse plus que la stricte application des règles.

Autonomie et politique nationale

Cette organisation et ce fonctionnement sont cependant fortement encadrés par des règles générales liées au financement universitaire et aux procédures d'évaluation. Aussi, les enseignants chercheurs se plaignent-ils du



© MAXPX - Fotolia.com

▼
L'enseignement supérieur
est une mosaïque dont chaque
pièce a sa logique propre.
▲

poids de ces règles qui brident leur autonomie et surtout qui les conduisent à consacrer un temps infini aux activités gestionnaires et bureaucratiques. La plupart d'entre eux ayant le sentiment que la recherche est le cœur de leur vocation, ils perçoivent parfois les contraintes administratives et l'enseignement comme des corvées ; pour s'en convaincre, il suffit de voir comment les cours de premier cycle sont confiés aux jeunes collègues, aux vacataires et aux thésards. En fait, la rencontre d'un désir d'autonomie et de règles centrales engendre bien des plaintes. En même temps, ces règles sont perçues comme des protections et des garanties, notamment par les disciplines les plus faibles en termes d'attraction des étudiants et des

ressources de recherche, et par les universités les plus fragiles. Dans ce cas, on craint que le recul de l'État livre des départements et des universités à une concurrence fatale. C'est ainsi qu'il faut entendre la dénonciation de l'université à « deux vitesses » ; dénonciation largement compréhensible car le risque est réel, mais dénonciation quelque peu hypocrite car l'université est déjà, et depuis longtemps, un monde à plusieurs vitesses : licences de masse mal financées et comptant beaucoup d'échecs d'un côté, Grandes écoles, laboratoires prestigieux de l'autre. Les étudiants les plus fragiles verront alors dans tout changement une façon de dégrader encore leur situation¹.

Au bout si le principe d'autonomie n'engendre pas d'opposition frontale des universitaires, c'est parce que l'autonomie des universités fera entrer dans la règle ce qui est déjà le fonctionnement réel des universités et c'est en ce sens qu'un grand nombre d'universitaires ne s'y opposent pas. On pourrait même imaginer que cette autonomie « éclaire » le système en obligeant les acteurs à rendre plus transparents et plus visibles leurs résultats en termes de formation et de recherche afin que les étudiants s'y orientent de manière plus raisonnée. Mais l'autonomie des universités creusera fatalement les hiérarchies universitaires entre les formations, les établissements et les centres de recherche ; surtout, elle les rendra explicite. Si l'on ne veut pas accroître cette tendance afin que les moins bien pourvus le soient encore plus mal, il faut donc que l'autonomie soit associée à une politique nationale plus nette et plus visible. Comment rééquilibrer les ressources entre les divers secteurs ? Comment évaluer sérieusement les formations et les productions scientifiques ? Quelle doit être la place de la formation culturelle « gratuite » ? Quelle doit être la part du financement public ? Quelles doivent être les relations entre les organismes de recherche, les Écoles et les universités ? C'est sur ces questions que les enseignants-chercheurs devront se mobiliser, bien plus que sur l'autonomie elle-même. Rappelons d'ailleurs que les pays dont la recherche et la formation reposent sur des universités autonomes et puissantes disposent de mécanismes de régulation centrale bien plus forts et bien plus efficaces qu'en France où la politique a fini par se dissoudre dans la gestion des choses. ●

1. Cet accord n'exclut pas le fait que les étudiants pourront lancer des mobilisations contre cette réforme dès la rentrée. Mais il est peu probable que le principe même de l'autonomie soit mis en cause par les universitaires.

RECHERCHE EUROPÉENNE

Relever les défis scientifiques, démocratiques et citoyens → par Jean-Paul Lainé

À Berlin, en juin 2007, le séminaire « *Une autre science, d'autres technologies sont possibles en Europe : relever les défis* » a souligné le danger de politiques néo-libérales en matière scientifique et appelé à la responsabilité tant des scientifiques que du mouvement social et citoyen.

Le séminaire proposé lors du Forum Social Européen d'Athènes par le réseau « Sciences » s'est tenu à Berlin en juin 2007, en concordance avec le G8, mais surtout en complémentarité avec les marches et manifestations des altermondialistes. Organisé et animé notamment par les réseaux INES⁽¹⁾ et FMFS⁽²⁾ rassemblant des scientifiques, universitaires, chercheurs, ingénieurs du privé comme du public du monde entier, il a réuni 72 personnes de 12 pays. Il faut souligner la présence d'étudiants et de jeunes chercheurs. Le contenu des exposés est accessible sur les sites des deux réseaux (cf. notes).

DE DANGEREUSES ORIENTATIONS UTILITARISTES

Bien que le titre du séminaire cible *a priori* la politique scientifique de l'Union européenne et des pays membres, les exposés et les débats ont permis d'élargir l'examen à toute l'Europe et au monde, grâce aux collègues russes, sénégalais, indiens et japonais. Malgré des différences quantitatives selon l'histoire ou le contexte politique, il est apparu, sur le fond, une grande similitude des orientations - inquiétante dans la mesure où partout la conception dominante de la science est étroite, de court terme, « utilitaire » non dans le sens d'une réponse aux besoins humains (maté-

riels, culturels, éducatifs), mais dans celui de la compétitivité, de la compétition entre puissances et au service des multinationales. Ainsi, nano-, bio- et atom- technologies sont développées mais pourquoi ?, pour qui ? Qu'en est-il de la recherche fondamentale, des sciences humaines et sociales ? La part exorbitante et croissante des contrats, des financements à but militaire, est inquiétante. Les intervenants ont souligné, corollairement, le manque de démocratie dans les instances décisionnelles, depuis le laboratoire (ce dont souffrent particulièrement les doctorants), jusqu'au niveau national et supranational.

Les Français étaient particulièrement concernés par ces choix néo-libéraux, pris entre le « pacte recherche », les intentions du nouveau président quant aux universités et le projet de loi les concernant.

UN APPEL À LA RESPONSABILITÉ CITOYENNE

L'ambivalence de la science et de ses applications fut plusieurs fois soulignée : résolution des problèmes de l'humanité et de la planète, en même temps que source d'asservissement et d'anéantissement. L'influence déterminante de cette

deuxième révolution scientifique et technique de la fin du xx^e siècle sur les sociétés humaines, ses conséquences sur les activités de l'homme, sur le travail, sur les évolutions sociologiques, sont telles qu'il est particulièrement dangereux que les pouvoirs de décisions soient plus que jamais restreints à quelques « politiques » et quelques « sommités scientifiques », loin des peuples et même loin de la masse des chercheurs, et qu'il n'y ait jamais aucune évaluation critique.

▼
La part exorbitante et croissante des contrats, des financements à but militaire, est inquiétante.
 ▲

Ce séminaire doit se comprendre comme un appel à la responsabilité des chercheurs et des ingénieurs, un appel à la sensibilisation et à l'intervention citoyenne en général. Des exemples encourageants ont été donnés, de recherches et développements centrés sur la paix, sur le changement climatique (avec une aide institutionnelle, peut être de bonne conscience...), sur la valorisation de savoir faire et de matériaux « indigènes ».

Ce séminaire est une première étape au-delà du cocon initial que fut le forum social européen : il devra être suivi d'autres, plus ouverts aux « non-scientifiques », aux militants, aux citoyens – il faudra être plus convaincant, cette démarche se heurtant à des inerties, des frontières entre les champs d'activité, un manque de tradition... Les syndicats, les associations, tous les groupes politiques, écologistes, humanitaires doivent s'emparer des questions liées à la science : les prochains FSE et FSM seront des occasions pour construire ces convergences. La prochaine échéance se situe ce mois-ci à Stockholm où se tient une assemblée préparatoire du FSE scandinave de 2008. ●

C'est au niveau international que les chercheurs doivent définir des règles éthiques



© XXXXXXXXXXXX

(1) International Network Engineers and Scientists, www.inesglobal.com
 (2) Fédération Mondiale des Travailleurs Scientifiques, www.fmts-wfsw.org

Qui sont ces étudiants qui échouent en cycle licence ?

→ par Stéphane Tassel & Gérard Lauton

Pour faire réussir les étudiants qui échouent aujourd'hui en licence, la création de formations professionnalisantes originales et diversifiées est une voie à développer, alors que les stratégies gouvernementales, jouant sur inégalités, concurrence et sélection, les conduisent à l'impasse.

LA RÉUSSITE EN LICENCE : UN ENJEU FONDAMENTAL

L'université a contribué fortement à la démocratisation de l'enseignement supérieur en accueillant chaque année 50 % des nouveaux bacheliers (dont 33 % dans une licence générale sans sélection) (cf. fig. 1). La nature des publics de l'université a passablement évolué. De ce fait, faire réussir les près de 90 000 étudiants (cf. fig. 2) échouant dans le cycle Licence constitue l'un des objectifs essentiels pour l'université de la république.

Qui sont ces étudiants ? Très largement détenteurs d'un baccalauréat technologique ou professionnel (près de 75 %), ils ont bénéficié d'autres méthodes pédagogiques qui, s'articulant autour d'une forte culture technologique et/ou professionnelle, agissent comme des dispositifs d'étayage d'enseignements plus abstraits, et constituent ainsi des facteurs de réussite. À ce stade, il n'est pas inutile de rappeler que l'homogénéité sociale du baccalauréat général⁽²⁾ découle

de la création des baccalauréats professionnels et technologiques (cf. fig. 3). De plus, les chemins que les bacheliers « technologiques et professionnels » empruntent dans leur poursuite d'études, souvent riches d'expériences qu'il conviendrait de valoriser, s'apparentent souvent au parcours du combattant (CAP, BEP, première d'adaptation, Bac pro, BTS...)! Dans ce contexte, professionnaliser⁽³⁾ au sein de formations à finalités lisibles, dans une université de masse non sélective n'est pas un luxe mais une nécessité. Le cadre universitaire de production des savoirs consti-

tue un atout, une valeur ajoutée indéniable dans ce qui permettra d'accompagner l'étudiant, le citoyen, vers le monde du travail. Cet effet de marche pied des formations professionnelles possède

la vertu d'entretenir le rôle d'ascenseur social de l'université : n'avez-vous pas un exemple dans votre entourage d'un ingénieur, d'un maître de conférence... qui doivent leur élévation sociale à l'enseignement professionnel secondaire et supérieur ? Ces passerelles⁽⁴⁾ n'ont-elles pas permis des parcours atypiques et valorisants ? Déméritent-ils de n'avoir pas suivi la voie express ?

UNE RÉALITÉ EN VEIR BIEN DIFFÉRENTE

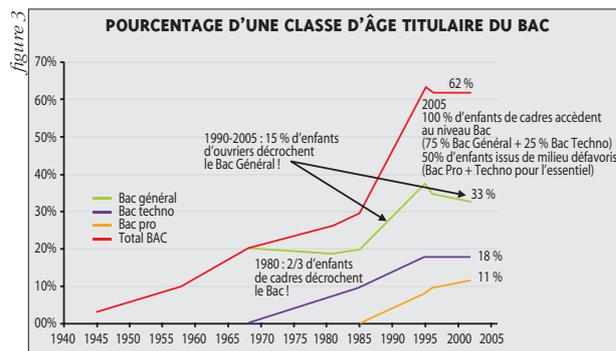
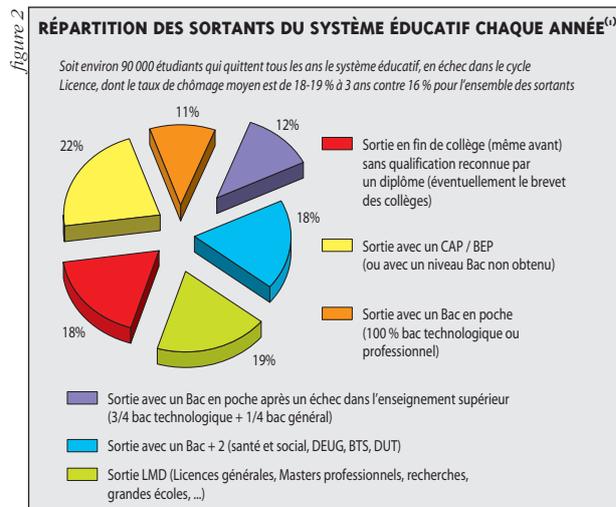
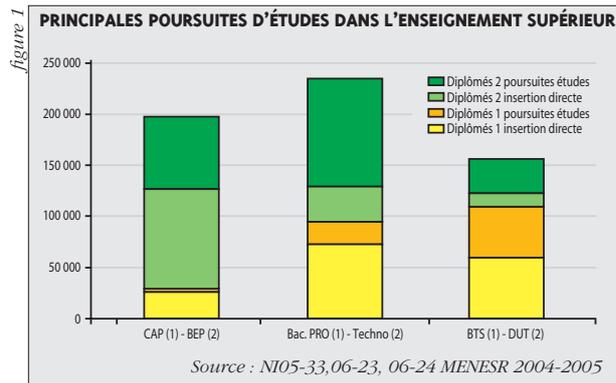
Le CNESER vient tout juste d'achever la vague A d'habilitation. Deux objectifs clairs ont été mis en avant par la DGES : « Réussite en licence » et « Une offre de Master-Doctorat s'insérant dans un contexte de concurrence internationale ».

Le ministère, lors de ce CNESER, n'a pas semblé inspiré par les recommandations intéressantes du Comité de suivi sur la licence « qualifiante » (double finalité, pluridisciplinarité ou contextualisation des savoirs...). En outre, la réussite en licence ne doit pas être traitée, avec un filtrage draconien de la poursuite d'études en master, comme le

signal du départ obligé : c'est une question centrale pour les étudiants, pour la société.

Le « portail unique » de licence suggéré par la DGES, est souvent structuré autour d'un modèle très académique et disciplinaire faisant fonction de propédeutique. En témoigne le « resserrement »

exigé par la DGES, visant 40 mentions sur les 200 demandées par les établissements, avec une étape à 120 ! Sans remaniement notable de ce cycle, on peut s'interroger sur la capacité des bacheliers « technologiques ou professionnels », principales victimes de l'échec en premier cycle licence, mais aussi d'une large part de bacheliers généraux, à s'y conformer. Notre inquiétude est d'autant



►► plus motivée par le démantèlement des licences d'ingénierie (SPI, STPI...) souvent porteuses de pluridisciplinarité et de cultures technologiques, comme autant de facteurs de réussite des étudiants moins portés sur l'abstraction.

Issus du rapprochement des masters professionnel et recherche, et devant « *s'insérer dans un contexte de concurrence internationale* », les masters ont fait l'objet d'une évaluation uniforme par la DGES. Ces nouveaux masters « uniques » condamnent feu les masters professionnels (ex-DESS ou IUP).

En filigrane apparaît un service public de l'enseignement supérieur se limitant à une licence dont les lauréats seraient massivement dirigés vers la vie active (Licence Professionnelle et « qualifiante »). Quant au master, devenant « *unique* », et devant « *s'insérer dans un contexte de concurrence internationale* », il serait réservé à un tout petit nombre d'étudiants ! Les premières victimes de cette sélection seront les plus fragiles...

POUR UNE PROFESSIONNALISATION UNIVERSITAIRE EXIGEANTE

Dans ce contexte une professionnalisation universitaire au service du rôle social de l'université est plus que jamais une urgence !

Loin de la vision gouvernementale d'une professionnalisation étroite, cloisonnée et contingentée, il s'agit de s'inscrire dans le mouvement social pour créer, consolider et faire vivre, avec les moyens nécessaires, des dispositifs de formation, d'accompagnement de l'étudiant et d'aide à son insertion dans l'emploi qualifié.

C'est avec un tel contenu, dans une relation renouvelée avec la recherche à tous les niveaux des cursus, que la professionnalisation doit être un atout de premier plan dans la lutte contre les inégalités sociales. Cela concerne notamment un ensemble de dispositifs conçus en vue de l'accès à un emploi et à un métier : formation initiale (FI), formation continue (FC), validation des acquis de l'expérience (VAE) ; mais aussi tous les dispositifs diplômants de Formation Tout au Long de la Vie (FTLV) en prise sur les besoins de société et contribuant à la lutte pour l'égalité sociale, au-delà des vains discours sur le mérite et l'égalité des chances.

L'accès aux savoirs devenant un terrain de lutte face à l'autonomie concurrentielle, il y a matière à résister et à construire sur les objectifs suivants :

1. Répondre aux besoins de qualification et de compétences pour l'emploi qualifié dans tous les secteurs. Dans une acception large des formations



Faire réussir tous les publics étudiants

© Chantal Cecchetti - Fotolia.com

professionnelles, nous devons occuper toute notre place, aux côtés des représentants des salariés, pour faire reconnaître par la négociation avec les représentants des branches professionnelles, des parcours conduisant à l'obtention de diplômes nationaux reconnus des employeurs publics et privés. D'ici 2024 en France, les départs en retraite seront massifs. Cela exige un net accroissement du nombre de diplômés qualifiés pour les fonctions de technicien supérieur, d'ingénieur, de cadre et de chercheur, sauf à programmer une pénurie en qualifications et compétences. Accueillant aujourd'hui près de 50 % des bacheliers, l'université doit tenir toute sa place pour un accès accru aux études, aux diplômés et à l'emploi.

2. Agir pour que le diplômé débouche sur une situation professionnelle stable et évolutive, rémunérée à la hauteur des qualifications et compétences.



La somme des diplômes nationaux attestant qualifications et compétences est un atout décisif du progrès économique et social et un bras de levier essentiel dans le rapport de force entre le capital productif et le travail. Nous devons, comme syndicalistes, intervenir pour une autre idée de la professionnalisation, conçue pour que les diplômés de l'université bénéficient pleinement de leur formation (contrat de travail, rémunérations...), avec des diplômes reconnus dans les conventions collectives et dans les futurs accords de branches nationaux européens...

3. Lutter contre l'échec à l'université.

La nature des publics a considérablement évolué et les pratiques pédagogiques doivent s'y adapter. Pour une part croissante des jeunes et des salariés en reprise d'études, une clé de la réussite est l'élaboration de leur projet personnel et professionnel, le choix autonome d'un champ professionnel, l'accès à des parcours diversifiés et contextualisés incluant des savoirs technologiques. De tels parcours donnent lieu, à l'instar des parcours plus académiques, à des recrutements réussis dans les secteurs publics et privés.

Il nous faut faire preuve d'imagination : inventer et concevoir ces « parcours d'adaptation » qui permettent de faire de la voie professionnelle et professionnalisante universitaire un « ascenseur social » que l'on peut prendre tout au long de la vie et à différents étages vers le suivant, des baccalauréats aux doctorats. Des parcours d'adaptation fondés sur les éléments de réussite du jeune ou du salarié, articulés autour d'Unités d'Enseignement (UE) et de procédures – à définir – de VAE « interne » ou de « liste d'aptitude », qui devront permettre la réussite dans un niveau supérieur sans hypothéquer l'obtention du diplôme professionnel en cours, acquis intermédiaire essentiel pour les étudiants issus des milieux les moins favorisés.

Au moment où le MEDEF tente de prendre l'avantage au détriment des étudiants – leurs futurs employés –, il est impératif que nous appelions à exiger, dans le cadre d'un bilan concerté du LMD, les moyens d'une prise en charge des besoins de qualification. Ce qui suppose de préserver l'intégrité des parcours universitaires mis en cause par le ministère au mépris des besoins auxquels ils répondent et de développer sans subordination leur dimension professionnalisante, comme l'une des richesses inaliénables de l'Université de la République. ●

(1) Quand l'école est finie... Premiers pas dans la vie active de la Génération 2001 – *Interrogation du printemps 2004* – CEREQ
 (2) 15 % d'enfants d'ouvrier bacheliers général en 1990, 15 % en 2005 ! 100 % d'enfants de cadres accèdent au niveau bac (75 % en filière générale, 25 % en bac technologique) contre 50 % d'enfants issus de milieu défavorisé (bac pro et techno pour l'essentiel).
 (3) Cf. cahier des charges IUP : <http://www.label.iup.org>
 (4) La Première d'adaptation, la Première technologique ou la Première BTA pour accéder à un bac techno. ou un brevet de technicien à l'issue d'un CAP-BEP, classes préparatoires ATS pour un étudiant de STS ou IUT pour intégrer une grande école, BTS-DUT pour accéder à l'université jusqu'en doctorat...
 (5) Sous contrat d'apprentissage/de qualification ou non.

ÉCOLE PRIMAIRE

Le HCE, un rapport bâti sur du sable → par Michèle Gabert

Le Haut Conseil de l'Éducation publie un rapport sur l'école primaire qui veut prouver que des moyens supplémentaires n'ont pas empêché sa régression.

Sensationnel : 4 élèves sur 10 ont, à la fin du CM2, des « lacunes graves » selon le HCE. Ce constat, le rapport l'établit en amalgamant les 25 % d'élèves ayant des acquis fragiles et les 15 % des élèves ayant des difficultés sévères ou très sévères. Pour ce faire, le HCE interprète négativement les analyses de la DEPP sur les 25 % en pronostiquant que ces « élèves sont condamnés à une scolarité difficile au collège » et, *a fortiori*, au-delà. Les raisons de cet échec de l'école primaire : « outils pédagogiques inadaptés », « faillite de l'école maternelle », un « pilotage national sans prise sur la réalité », et localement un « pilotage insuffisant ». Le HCE ajoute que le redoublement est inefficace. Il constate que les cycles

« n'ont pas vraiment été mis en œuvre ». Il dénonce le « hiatus entre la maternelle et le CP ». Il pointe l'évaluation, que les maîtres n'utilisent pas correctement pour adapter leur pédagogie.

▼
L'avenir des jeunes mérite mieux...
▲

L'école maternelle est aussi mise en cause : « la question de [sa] responsabilité dans l'échec scolaire ne peut être éludée ». Elle aurait des pratiques pédagogiques calquées sur celles de l'école élémentaire. La formation des inspecteurs privilégierait également l'école élémentaire. Quant à la formation des enseignants, elle est « inadaptée aux besoins ». En une vingtaine de lignes, le HCE discrédite la formation initiale comme la formation continue, qui reposerait « sur l'offre des formateurs » et serait caractérisée « par sa

rigidité » ! Par-delà des constats que nous pouvons partager, comme l'inefficacité du redoublement et le caractère largement fictionnel des cycles, le HCE cherche avant tout à prouver que les quelques améliorations des taux d'encadrement à l'école primaire depuis quelques années ont provoqué une stagnation voire une « régression » ! L'avenir des jeunes mérite mieux que ce rapport construit sur l'amalgame de données statistiques et d'évaluations hétérogènes émanant de plusieurs sources : DEPP, PISA, IREDU, INRP... Si ce que dit le HCE est vrai on ne comprend pas que plus de 70 % d'une génération atteignent la classe de terminale ! Mais il est vrai que le bac ne vaut pas tripette, ainsi que le répand le président de l'Université-Paris-Sorbonne... ●

POUR DÉFENDRE LA CULTURE ET LES LIBERTÉS UNIVERSITAIRES

La précarité au cœur des luttes... universitaires !

→ par Henri Amadéi (St-Étienne), Bernard Deknuydt (Montpellier), Georges Hugot (Béziers)

La précarité, que la loi LRU va accroître, n'est pas seulement une conséquence des politiques néolibérales, elle en est aussi un outil.

Ses actions de lutte se fédèrent contre la loi inique « Libertés des Universités » du 25 juillet 2007... Loi intolérable, inacceptable pour toute la communauté universitaire ! Le cadre réglementaire de cette loi décidée au pas de course, mise en place au forceps lors d'une parodie de consultation, confirme les intentions de la majorité et de son gouvernement : imposer dans l'Université des dispositifs « ultra-libéraux », une culture d'entreprise orientée comme dans le secteur privé sur une politique de « projet », de « contrat-performance », de « résultat »... Au moindre « coût » avec les critères comptables de la LOLF ! Dès 2005, *Émancipation*, dans sa tribune libre au SNESUP « Lutter contre la Précarité » écrivait : « La précarité est devenue la première mesure... dans la mondialisation globale ». En avril 2006, un article, non publié dans le mensuel, à point dans les luttes contre le

CPE, tentait d'expliquer les logiques du gouvernement. Suite aux menaces qui pèsent sur toute la communauté universitaire, nous reprenons ces analyses : « Les luttes, trop parcellaires, ont permis néanmoins, de révéler le sens politique des enjeux que nous n'avons jamais cessé de stigmatiser... » (Extrait du texte *Émancipation* « La précarité au cœur des luttes » avril 2006) La LOLF et l'article 15 de la loi « Libertés des Universités » permettent la contractualisation des postes. « La menace généralisée d'une précarisation dans les universités au détriment des postes statutaires de la fonction publique d'État devient possible ! » a déclaré Clayes, député PS, lors du débat à l'Assemblée

nationale le 25 juillet 2007. Pacte pour la recherche, CNE, CPE et aujourd'hui la loi « Libertés des Universités » ont les mêmes « objectifs », la même « cohérence » : aboutir à des « résultats », des « performances » pour « rentabiliser » financièrement les réformes de tout le secteur public, sous modélisation d'une politique de « projet » et d'une gestion d'entreprise privée ! Cette logique financière apparaît dans le pacte pour la recherche et la loi sur les universités, la création d'organisme comme l'ANR, d'Entreprises Universitaires avec gouvernance renforcée et concentration des moyens par regroupement dans des « PRES »... ! La précarité devient le moyen général

d'une gestion managériale... Tous ensemble, sans exclusive, luttons contre les mesures de précarisation à l'université, exigeons l'abrogation de la loi Pécresse ! ●

ÉMANCIPATION
septembre 2007



© Gabriel Laurent

ENTRETIEN AVEC

Jean-Pierre Rosenczveig

Président du tribunal pour enfants de Bobigny (93)

La prison n'est pas pour les jeunes délinquants, souvent issus des familles les plus défavorisées de l'immigration, la solution miracle mais une modalité parmi d'autres d'une prise en charge qui doit s'étendre sur la durée.

La délinquance des jeunes est-elle en augmentation ? Au-delà d'un usage souvent politicien des chiffres, quelles sont les tendances de son évolution ?

Il n'y a pas d'augmentation de la délinquance en général. J'ai même cru comprendre que les pouvoirs publics se targuaient d'une baisse de 4 % depuis 2002 ! Mais il y a évidemment des sous-ensembles et le sous-ensemble « délinquance, violence et agressions de rue » est lui en augmentation. De nombreux jeunes, essentiellement des mineurs, se retrouvent mêlés à ces agressions, notamment des vols à la portière ou celles dont sont victimes des conductrices. Il faut s'en préoccuper, car c'est une forme nouvelle de la délinquance juvénile qui a comme caractéristique d'être un mode d'appropriation auquel s'associe une violence juvénile qui est vécue comme particulièrement insupportable et traumatisante pour les victimes.

Quelles réponses la justice peut-elle apporter à cette délinquance ? Quelles sanctions autres que la prison peuvent-elles être prises et accompagner un processus d'éducation du jeune ?

À quoi correspond ce comportement, et comment on peut l'éradiquer ? La réponse passe par des phases de répression qui peuvent aller jusqu'à la contention carcérale ou éducative. Mais cela peut être aussi l'éloignement du délinquant (interdiction de séjourner dans tel ou tel quartier, de fréquenter telle ou telle personne) ou une remobilisation parentale ou familiale. La prison n'est pas la solution miracle mais une modalité parmi d'autres d'une prise en charge qui doit s'étendre sur la durée.

Il faut reprendre la chronologie : d'abord, arrêter les gens associés à ce type de faits. C'est la phase policière qui ressort de la procédure judiciaire lors de laquelle souvent les intéressés contestent leur responsabilité. Or, enclencher une démarche éducative sur la négation d'un fait s'avère parfois difficile.

La réaction à ces actes peut être différente selon qu'il s'agit d'un premier acte connu ou d'actes réitérés. On dispose d'une palette théorique de moyens, mais il faut identifier le meilleur. Parfois, une incarcération de quelques jours peut contribuer à « éteindre le feu ». Avant, le juge pour enfants se débrouillait



▼
La loi Dati est une loi d'affichage qui consiste à laisser croire à l'opinion que la répression est la réponse.
 ▲

seul. Maintenant, ce n'est pas lui qui incarne, c'est un juge délégué à la liberté et à la détention. Parfois le procureur fait pression, les éducateurs ont un point de vue, la famille a le sien. Bref, le juge pour enfants n'est plus aussi libre qu'il l'était pour élaborer une réponse. Aujourd'hui, on attend toujours autant, sinon plus, de la justice, et en même temps on ne lui fait plus confiance. Elle fonctionne davantage sous contrôle extérieur.

La dialectique procureur-juge a été réintroduite dans la justice des mineurs car on fait moins confiance au juge pour enfants. Cette dialectique n'est pas une régression des libertés : on peut au moins poser la question du fonctionnement de la justice. La difficulté tient au fait qu'on peut se demander qui est le pilote dans l'avion : le juge ou le procureur. Quant au profil de ces gamins, il s'agit d'enfants de prolétaires, issus souvent des familles les plus défavorisées de l'immigration. J'entends dire que « les parents sont démissionnaires » : c'est la phrase la plus bête que j'ai entendue. Ceux que je rencontre sont pour la plupart de chouettes parents, souvent dépassés par leurs propres difficultés. J'insiste sur le fait que tant que la loi n'apparaîtra pas comme juste aux enfants, ils ne la respecteront pas.

La notion de minorité pénale (ou d'excuse de minorité) est remise en question. Qu'en pensez-vous ?

Désormais pour être majeur, il faut faire des conneries ! Sans compter que, cette année,

on doit rendre un rapport aux experts de l'ONU sur l'application de la convention internationale sur le droit de l'enfant. Nous avons déjà été épinglés en 2004 sur nos perspectives ; il est évident qu'avec la loi Dati, qui retire le bénéfice d'excuses atténuantes de minorité par principe aux réitérants, nous risquons d'avoir quelques ennuis internationaux. C'est une loi d'affichage qui consiste à laisser croire à l'opinion que la répression est la réponse. C'était le discours que tenait Alain Peyrefitte en 1977. On pense que la prison va éradiquer le crime : il suffit d'apprendre à ne pas être délinquant, on construit des prisons-école et le problème est réglé ! Malheureusement les choses sont moins simples.

Que pensez-vous de la création d'« hôpitaux-prisons » ?

Le souci de traiter les délinquants sexuels, par-delà la condamnation pénale, ne date pas d'aujourd'hui ! Élisabeth Guigou a déjà été confrontée à cela en 1998. Il faut oser en parler : on ne peut pas dire à la fois qu'un délinquant sexuel est soumis à des pulsions qu'il ne parvient pas à maîtriser et ne pas engager des soins au nom de la protection de la santé, cette position constituant un curieux mélange de volonté libre et de déterminisme.

Ce qui aurait dû être fait, c'est un traitement médical durant le temps de l'incarcération, seul le refus du traitement médical entraînant l'application de la peine complémentaire (de 3 à 5 ans d'années supplémentaires).

Ce que propose M. Sarkozy, c'est autre chose : il s'agit de soumettre la dangerosité de quelqu'un à un collège de médecins pour décider de son maintien dans un milieu clos médicalisé. Ça me rappelle Molière et le temps des saignées, pour ne pas parler de la maison de la psychiatrie soviétique. Tant qu'on laissera les psychiatres décider de la liberté des gens, je ne suis pas convaincu que les libertés avanceront. On peut contester la justice mais elle a une qualité : elle est critiquable.

Il y a un vrai problème de protection sociale et de dangerosité, comme l'atteste l'exemple récent de Francis Evrard. Ce problème est posé depuis une vingtaine d'années et il faut cesser d'être angélique. Si des soins s'imposent, décidons-en avec le débat judiciaire qui s'impose. Et s'il y a un danger on peut prendre des mesures de protection sociale. ●

La force d'une illusion ou les dangers du fondamentalisme révolutionnaire

→ par Alain Policar

Le retour aux « fondamentaux » de la foi est une tentation récurrente de toutes les religions de l'écrit. Mais le fondamentalisme devient un terrible danger lorsqu'il cherche à s'emparer du champ politique par des moyens violents.

L'historien Élie Barnavi, un temps égaré dans le rôle d'ambassadeur d'Israël en France, adresse aux Européens une salutaire mise en garde. Dans *Les religions meurtrières* (Flammarion, 2006), il se penche sur la violence à laquelle se livrent tant de thuriféraires de la foi. Dans cet exercice, il possède une incontestable légitimité : l'un de ses premiers travaux (1979), intitulé *Le Parti de Dieu*, était consacré à la Ligue parisienne (1585-1594). Depuis, le thème de la guerre de religion est resté au centre de ses préoccupations.

Le premier intérêt du travail de Barnavi est la caractérisation, au sein du fondamentalisme, de sa variante révolutionnaire. Le retour aux « fondamentaux » de la foi est une tentation récurrente de toutes les religions de l'écrit. Il s'agit de débarrasser les textes sacrés de la gangue interprétative accumulée au cours des siècles. Le plus souvent, le fondamentalisme cherche à s'abstraire du champ politique. Mais il devient un terrible danger lorsqu'il cherche à s'en emparer par des moyens violents. Il se transforme alors en *fondamentalisme révolutionnaire*.

Ce qui spécifie ce dernier, ce n'est ni la doctrine, ni l'objectif ultime mais la méthode. Il s'agit non d'attendre patiemment la venue du rédempteur mais de la précipiter (exemple : le millénarisme chrétien). Cette attitude, qui se rencontre dans les trois monothéismes, trouve sa cause dans la religion elle-même. Barnavi rejette la thèse répandue selon laquelle les causes premières du phénomène seraient la pauvreté, le chômage de masse, la frustration, etc. Certes, et cela était déjà vrai lors des guerres de religion du XVI^e siècle, on ne peut nier les aspects politiques et sociaux de ces affrontements. Mais on ne les comprendra, selon l'auteur, qu'en analysant le fondamentalisme révolutionnaire comme « un système où la religion investit l'ensemble du champ politique, en réduisant la complexité de la vie à un principe explicatif unique, violemment exclusif de tous les autres » (p. 43).

Toutes les religions sont porteuses de violence, à condition que les conditions socio-politiques s'y prêtent. Mais pour que cette violence devienne révolutionnaire, il faut qu'elles comportent une conception forte d'une vérité unique et absolue. C'est le cas des religions monothéistes et d'elles seules. Cependant, la séparation de l'Église et de l'État, consacrant une dualité de pouvoirs a été une extraordinaire chance pour l'Occident, réduisant à néant les chances du fondamentalisme révolutionnaire chrétien. Rien de tel dans les pays soumis au monisme juif ou musulman.

Le premier, après avoir longtemps réprimé l'enthousiasme messianique (notamment depuis l'épisode Sabbataï Zevi au XVII^e siècle), l'a vu ressurgir avec le sionisme et se répandre de manière inquiétante après la guerre des Six Jours. C'est l'État lui-même qui a autorisé son expansion, ne serait-ce qu'en cautionnant implicitement les agissements de l'extrême droite religieuse. Barnavi dénonce avec force, derrière la notion de « peuple d'Israël » (analogue à l'*oumma* islamique), l'idéologie mystique qui s'est emparée de la société israélienne. Il ne convainc cependant que modérément lorsqu'il écrit que le fondamentalisme révolutionnaire juif n'a pas d'avenir (même s'il note justement qu'il s'exporte mal) car l'État, qui a autorisé son existence, serait devenu son fossoyeur.

L'inquiétude principale de l'auteur concerne le fondamentalisme révolutionnaire musulman. La raison n'est aucunement à rechercher dans le Coran. Barnavi cite opportunément les innombrables versets de celui-ci qui parlent un langage de paix. Les textes sacrés sont bien des auberges espagnoles. Ce qui est déterminant, c'est la volonté d'instaurer un ordre islamique mondial et non de se contenter d'appliquer la charia et de ramener les individus vers l'islam. Les racines de ce projet se trouvent dans le

Les racines du fondamentalisme
révolutionnaire musulman
se trouvent dans le triomphe au Moyen âge
d'une vision fermée, exclusiviste
et aut centrée de la religion.

triomphe au Moyen âge d'une vision fermée, exclusiviste et aut centrée de la religion sur la civilisation de l'islam classique, sa science, sa philosophie, ses centres de savoir à l'époque (IX^e siècle) sans rivaux. C'est sur ce terreau qu'a prospéré l'islamisme politique dont la réalité est excellemment résumée par la devise des Frères musulmans (mouvement fondé en 1928 par Hassan el-Banna) : « Allah est notre but. Le Prophète est notre chef. Le Coran est notre loi. Le djihad est notre voie. Mourir dans la quête d'Allah est notre espoir le plus cher ». Effrayant, d'autant que « les fanatiques sont des gens sincères » (p. 114).

Que faire ? Si la description du danger emporte la conviction, on peut douter du caractère réaliste de l'aspect prescriptif de l'ouvrage. Non parce que nous ne partagerions pas les idées de l'auteur qui voit dans la laïcité une valeur inestimable. Mais appeler à ce que l'Occident parle haut et fort, c'est faire peu de cas du divorce entre l'Europe et les États-Unis. Comment croire que, selon le souhait de Barnavi, ils puissent, dans un avenir prévisible, se retrouver dans l'adhésion à des valeurs communes alors que leurs dissensions me semblent avoir une épaisseur qui ne se réduit pas à une querelle de famille ? ●

La nouvelle direction du SNESUP

Le congrès de Paris a élu la direction du syndicat. De la Commission Administrative Nationale (CAN), instance délibérative, émanent le Bureau National et le Secrétariat National. Renouvellement et féminisation se poursuivent, c'est un effort qui doit s'intensifier à partir des sections.

Secrétaire général



FABBRI Jean (50 ans), AS, Tours, Mathématiques, MCF

Secrétariat national



BERNARD Noël
(56 ans), AS, Chambéry, Mathématiques, MCF



CANU Jean-Marie
(62 ans), EE, Rouen, Sociologie, PRCE,



CHAMPESME Marc
(44 ans), AS, Paris 13, Informatique, MCF



GABERT Michèle
(59 ans), AS, IUFM Grenoble, Histoire, PRAG



GODET Jean-Luc
(49 ans), EE, Angers, Sciences Physique, MCF



HOFFMANN Carole
(46 ans), SN, Toulouse 2, Arts, MCF



KRZYWKOSKI Isabelle
(43 ans), EE, Reims, Histoire, MCF



LAUTON Michelle
(59 ans), AS, Paris 11, Mathématiques, MCF



MALIFAUD Jean
(62 ans), EE, Paris 7, Mathématiques, MCF



MESLIAND Anne
(52 ans), AS, Aix-Marseille 2, Lettres modernes, PRCE



PITTIA Sylvie
(45 ans), AS, Reims, Histoire, PU



ZATTARA Maurice
Trésorier national
(54 ans), AS, Rouen, Staps, MCF

Bureau national

BANLIAT Christian (60 ans), EE, Lyon 3, Sciences de Gestion, PRAG • **BOUILLON François** (63 ans), AS, IUFM Paris, Philosophie, PRAG • **CENDRES Gérard** (58 ans), AS, Bordeaux 4, Droit, MCF • **COTRELL Marie** (64 ans), AS, Paris 1, Mathématiques, PU • **CZAJKOWSKI Serge** (47 ans), EE, Bordeaux 1, Physique, MCF • **DEKNUYDT Bernard** (64 ans), É, Montpellier 3, Staps, PRCE • **DUHARCOURT Pierre** (66 ans), AS, Marne-la-Vallée, Economie, PU • **DUMASY Lise** (53 ans), AS, Grenoble 3, Langue et Littérature Françaises, PU • **ENCLOS Philippe** (57 ans), AS, Lille 2, Droit, MCF • **GEST Martine** (53 ans), AS, IUFM Rouen, Histoire-Géographie, PRCE • **LAINE Jean-Paul** (63 ans), AS, Rouen, Chimie, MCF • **LANGLOIS Pierre** (42 ans), AS, Caen, Electronique, MCF • **LAUTON Gérard** (61 ans), AS, Paris 12, Mathématiques, MCF • **OZGUR Gun** (35 ans), EE, Economie, ATER • **ROUX Bernard** (47 ans), AS, Insa Lyon, Mathématiques, PRAG • **TALBOT Stéphane** (44 ans), AS, Chambéry, Informatique, MCF • **TASSEL Stéphane** (36 ans), AS, Marne-la-Vallée, Mécanique, PRAG.

Autres titulaires de la CAN

BENEY François (57 ans), AS, Rennes 2, Philosophie, PRCE • **BERCHE Pierre-Emmanuel** (37 ans), EE, Rouen, Physique, MCF • **CHAMMA Didier** (35 ans), AS, Perpignan, Chimie, MCF • **CHARVIN Heidi** (45 ans), EE, Rouen, Psychologie, MCF • **DEGOUYS Jacques** (60 ans), AS, Rennes 2, Psychologie, MCF • **DELEPOUVE Marc** (49 ans), AS, Lille 1, Mathématiques, PRAG • **DOUZANT Denise** (59 ans), EE, IUFM Versailles, Géographie, MCF • **DREYFUSS Laurence** (40 ans), EE, Montpellier 3, Droit, MCF • **FORTUNE Michel** (66 ans), AS, Poitiers, Mécanique, MCF • **JEAN Giséle** (51 ans), AS, IUFM Poitiers, Economie, PRAG • **LUCAS François** (62 ans), AS, Angers, Mathématiques, MCF • **MADAULE Yves** (66 ans), EE, Toulouse 3, Chimie, PU • **NEVEUX Olivier** (32 ans), EE, Strasbourg 2, Arts, MCF • **ORTIZ Jean** (59 ans), AS, Pau, Espagnol, MCF • **POLICAR Alain** (60 ans), AS, Limoges, Sociologie, PRAG.

Suppléants de la CAN

ALLAIN Philippe (52 ans), AS, Montpellier, Pharmacie, MCF • **ASTRUC Thierry** (42 ans), AS, IUFM Nice, Maths, MCF • **BARRAY Sylvie** (54 ans), EE, Rouen, Biologie cellulaire, MCF • **BAUSERO Pedro** (49 ans), AS, Paris 6, Physiologie, PU • **BERNARDI Anne-Marie** (55 ans), AS, Aix-Marseille 1, Grec, PRAG • **BLANCHARD Hervé** (40 ans), AS, Perpignan, Economie, MCF • **BOUCHET Patrick** (41 ans), AS, Dijon, Staps, MCF • **BOUHSINA Saad** (48 ans), EE, Littoral, Chimie, MCF • **CASTAING François** (50 ans), EE, Paris 8, Sciences de Gestion, PRAG • **CONDE Claude** (56 ans), AS, Besançon, Sciences du Langage, PU • **DEMALANDER Jean** (60 ans), AS, Reims, Mathématiques, PRAG • **DENEVE Stéphanie** (33 ans), EE, Paris 1, Anglais, PRAG • **DURAND Cédric** (32 ans), EE, Lyon 1, Économie, MCF • **DUYCK Jean-Yves** (60 ans), AS, La Rochelle, Sciences de Gestion, PU • **ELASS Abdelaziz** (47 ans), AS, Littoral, Chimie, PRAG • **FASQUELLE Didier** (43 ans), AS, Littoral, Électronique, PRAG • **FAUDOT Dominique** (50 ans), AS, Dijon, Informatique, PU • **GALLENCA Ghislaine** (43 ans), AS, Aix-Marseille 1, Anthropologie, MCF • **GLEYSE Bernard** (48 ans), AS, Insa Rouen, Mathématiques, MCF • **GUYOT Jacques** (65 ans), AS, Clermont 2, Chimie, MCF • **HUGOT Georges** (62 ans), É, Montpellier 3, Géographie, MCF • **JAAFARI Alain** (58 ans), AS, Amiens, Électronique, PU • **JOUINI Mohamed** (55 ans), AS, Paris 7, Chimie, PU • **JOULAIN Anne** (37 ans), AS, Poitiers, Physique, MCF • **LAGACHERIE Odile** (54 ans), AS, Grenoble 3, Langue et Littérature Françaises, PRAG • **LAMBERT Xavier** (55 ans), AS, Toulouse 2, Arts, MCF • **LAMOUREUX Christian** (59 ans), AS, Lille 1, Géologie, MCF • **LAVIGNASSE Jean-Pierre** (48 ans), EE, Rouen, Droit-Sc. Éco, PRAG • **LEGARDEZ Alain** (60 ans), AS, Aix-Marseille, Sciences de l'Éducation, PU • **LELOUREC Hervé** (56 ans), AS, Nantes, PRAG • **MARCHAND Alain** (60 ans), EE, Montpellier 3, Économie, MCF • **MORDER Robi** (53 ans), EE, Versailles-St Quentin, Droit, PA • **NEVEU Marc** (49 ans), AS, Dijon, Informatique, PU • **NIEDDU Martino** (50 ans), EE, Reims, Économie, MCF • **OUAQA Abderrahmane** (53 ans), AS, Amiens, Mathématiques, MCF • **PEFFERKORN Roland** (55 ans), EE, Strasbourg 2, Sociologie, PU • **POUYANNE Nicolas** (44 ans), AS, Versailles-St Quentin, Mathématique, MCF • **PRIVAT Mireille** (64 ans), AS, Brest, Chimie, PU • **REDER Christine** (52 ans), EE, Bordeaux 1 Mathématiques, MCF • **REGENT Frédéric** (38 ans), AS, Pointe-à-Pitre, Histoire, PRCE • **ROUSTAN-DUCLOUX Josette** (60 ans), AS, Clermont 1 Electronique MCF • **SIDOBRE Daniel** (46 ans), EE, Toulouse 3, Mécanique, MCF • **TRUCHET Bruno** (36 ans), AS, Aix-Marseille 1 Neurosciences MCF • **VIPREY Jean-Marie** (55 ans), EE, Besançon, Sciences du Langage, PU • **WIEDEMANN Vincent** (37 ans), AS, Insa Lyon, Physique, PRAG.

AS : Action Syndicale • EE : Ecole Emancipée • É : Emancipation

Pour une syndicalisation offensive

→ par Carole Hoffmann, animatrice du secteur « Vie syndicale »

Cette année, face à la politique gouvernementale, la rentrée universitaire peut être un moment privilégié pour convaincre nos collègues de rejoindre le syndicat. Pour qu'ils soient informés, entendus et défendus.

La rentrée est marquée par de nouveaux coups du gouvernement qui poursuit sa politique néo-libérale de régression sociale, de renforcement de la précarité et de creusement des inégalités : loi sur le bouclier fiscal, atteinte au droit de grève (loi sur le service minimum), aux 35h (loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat), suppression d'emplois dans les services publics, mesures annoncées de déremboursement des soins médicaux...

Les attaques portées dans le secteur de l'éducation relèvent de la même logique : suppression de postes de titulaires dans le 2nd degré, absence de créations de postes dans le supérieur et de collectif budgétaire pour assurer la rentrée des étudiants, loi sur la liberté et la responsabilité des universités votée cet été... Cette loi, dont le projet a rencontré l'opposition de nombreux représentants de la communauté universitaire, porte un coup très grave au service public d'enseignement supérieur et de recherche, à nos métiers, à nos missions, au fonctionnement collégial des établissements, aux statuts nationaux qui garantissent nos libertés scientifiques et pédagogiques. Elle touche aux principes républicains et démocratiques de notre société.

Le SNESUP-FSU a joué un rôle essentiel dans l'action qui s'est engagée contre ce projet. Il est important d'en prolonger la dynamique unitaire au regard des enjeux

de l'année universitaire : élections au CNU, renouvellement des conseils d'administration des universités, défense, dans le supérieur et au-delà, du service public, des statuts, emplois, droits et salaires.

Pour cela, le SNESUP doit disposer de toutes les forces, de toutes les capacités d'initiative et de réflexion. Il est le premier syndicat du supérieur, avec 6000 adhérents et 40 % des voix aux élections nationales. S'il est important que chaque syndiqué continue à manifester son engagement dans le syndicat et soutienne son activité, il est important aussi que chacun appelle ses collègues à se syndiquer au SNESUP, pour qu'ils soient

mieux informés, mieux entendus et défendus.

Le gouvernement pratique le passage en force et tente d'annihiler tout contre-pouvoir par la mise en concurrence et l'atteinte aux solidarités. Nous revendiquons le développement d'un service public d'enseignement supérieur et de recherche, démocratique et de qualité. C'est dans le rassemblement et les actions collectives que nous démontrons notre détermination et nos valeurs : l'organisation d'assemblées de rentrée, l'accueil des nouveaux collègues par la section syndicale, seront autant d'occasions conviviales de renforcer le syndicat et d'en diffuser les publications. ●

LE RÈGLEMENT DE LA COTISATION AVANT LE 31 DÉCEMBRE contribue au bon fonctionnement du syndicat et permet de bénéficier de la réduction fiscale correspondante pour l'impôt sur les revenus 2007 (février 2008).

LE RÈGLEMENT DE VOTRE COTISATION PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE organise l'étalement du paiement de la cotisation (en 6 fois, si contracté en début d'année) tout en renforçant l'indépendance financière du syndicat (demandez le formulaire à vos responsables de section ou à la trésorerie nationale ou téléchargez-le à <http://www.snesup.fr/>, ndoc=226).

LES RETRAITÉS ONT TOUTE LEUR PLACE DANS LA RÉFLEXION ET LES COMBATS DU SNESUP. Si vous êtes à la retraite votre cotisation est réduite, pour une pension complète, à 40 % de la cotisation correspondant à l'indice terminal de fin de carrière. Pour les autres situations demandez le barème « retraités » à la trésorerie, ou téléchargez-le au lien :

<http://www.snesup.fr/>, ndoc=2107 .

Pour être défendu au mieux, informez le syndicat de toute modification de votre situation professionnelle et de tout changement de coordonnées, postales, téléphoniques ou électroniques en renseignant la fiche téléchargeable au lien :

<http://www.snesup.fr/>, ndoc=521 .

Pour tout renseignement ou demande de document contactez la trésorerie nationale : SNESUP, trésorerie, 78 rue du Fbg St Denis, 75010 PARIS, 01.44.79.96.16, trésorerie@snesup.fr .

Maurice Zattara, trésorier national du SNESUP

COTISATIONS 2007- 2008 (CAN du 10/07/07)

Pour ce barème 2007-2008, les cotisations 2006-2007 ont été augmentées de 1,5 % pour tenir compte de l'inflation, exceptées les cotisations des collègues précaires (CAN du 10/07/07). Toutes les cotisations représentent en moyenne 0,65 % du traitement brut annuel (base de calcul pour les syndiqués hors barème).

Corps/Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
CERTIFIÉS / PLP / PTA ENSAM	125	134	145	148	158	170	177	190	202	213	234
BI ADMISSIBLES	127	145	150	158	170	179	188	202	213	234	246
ASSISTANTS	127	145	158	171	184	192	202	213	241		
AGREGES/PT Ensam	135	158	171	185	198	211	226	242	262	279	290
MCF/MASS	161	183	201	225	241	257	264	279	290		
CERTIFIÉS HC	177	200	213	229	248	265	279				
AGREGES HC	234	249	262	279	290	(A1) 315	(A2) 324	(A3) 345			
MCF HC / PR 2	234	249	262	277	290	(A1) 315	(A2) 324	(A3) 345			
PR1	290	(B1) 345	(B2) 359	(B3) 379	(C1) 398	(C2) 411	(C3) 416				
PR EXC	(D1) 416	(D2) 435	(D3) 454	(E1) 454	(E2) 470						
VACATAIRES	36	Cotis. hors barème : 0,65 % du traitement brut annuel. Enseignants à mi-temps sur poste (moitié de cotisation), Collègues en CPA : 80 % du montant de la cotis correspondant à leur indice. Retraités : 40 % de cotisation correspondant à l'indice terminal de carrière pour les pensions complètes (pour les autres cas consultez le barème retraités). Enseignants intégrés dans les CHU : + 50 % tous indices.									
LECTEURS	63	Fonctionnaires détachés sur emploi d'enseignant-chercheur : cotisation correspondant à l'indice de rémunération.									
ALLOC MONITEURS ATER	98										

IMPORTANT : COMPTE TENU DES DISPOSITIONS FISCALES, LE COÛT EFFECTIF DE VOTRE COTISATION EST DE 34 % DU VERSEMENT EFFECTUE SELON LES INDICATIONS DE LA GRILLE. L'attestation de cotisation vous sera transmise en début 2008 si règlement avant le 31/12/07 .

BESOIN D'UNE AIDE POUR L'IUFM ? LEVEZ LA MAIN ET CLIQUEZ



WWW.ESPACE-EDUCATION.FR

- La MAIF a créé www.espace-education.fr, en partenariat avec l'éditeur Rue des écoles. Ce site propose, aux étudiants qui se destinent aux métiers de l'éducation, des outils pédagogiques pour s'évaluer, progresser et réussir. Assureur privilégié des enseignants, la MAIF est naturellement tournée vers la promotion de leur métier.
Pour nous, c'est ça être assureur militant.



ASSUREUR MILITANT

Pour tous nos contrats : www.maif.fr ou N° Azur 0 810 500 810 PRIX D'UN APPEL LOCAL